



Index général des renseignements financiers (IGRF)

Ce guide s'adresse-t-il à vous?

Toutes les sociétés et les sociétés de personnes peuvent utiliser l'Index général des renseignements financiers (IGRF), à l'exception des compagnies d'assurance. Pour en savoir plus, lisez la page 5 de ce guide.

Ce guide fournit les renseignements généraux et explique comment utiliser l'IGRF et l'IGRF-abrégé.

Nos publications et notre correspondance personnalisée sont disponibles en braille, en gros caractères, en texte électronique ou en format MP3 pour les personnes qui ont une déficience visuelle. Pour en savoir plus, allez à **canada.ca/arc-medias-substituts** ou composez le **1-800-959-7775**. Si vous êtes à l'extérieur du Canada ou des États-Unis, composez le **613-940-8498**. Nous acceptons les appels à frais virés par réponse automatisée. Il se peut que vous entendiez un signal sonore et qu'il y ait un délai normal de connexion.

Dans ce guide, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les hommes et les femmes.

Sauf indication contraire, les renvois législatifs visent la *Loi de l'impôt sur le revenu* et le *Règlement de l'impôt sur le revenu*.

Ce guide utilise un langage simple pour expliquer les situations fiscales les plus courantes. Il est donné à titre indicatif seulement et ne remplace pas la loi.

The English version of this guide is called RC4088, *General Index of Financial Information (GIFI)*.

Table des matières

	Page		Page
Quoi de neuf?	4	Utilisation de l'IGRF-abrégé (T1178)	10
Amalgamation des guides RC4088 et RC4089	4	Qu'est-ce que l'IGRF-abrégé?	10
Index général des renseignements financiers (IGRF) ..	4	Comment remplir l'IGRF-abrégé (T1178)?	10
Quand utiliser l'IGRF?	4	Postes obligatoires.....	10
Pouvez-vous produire des déclarations en utilisant		Déclaration d'un montant regroupant deux postes	
Mon dossier d'entreprise ou Représenter un client?...	4	ou plus.....	10
Comment utiliser l'IGRF?	4	Comment remplir la liste de contrôle des notes	10
Quel niveau de détail est requis avec l'IGRF?	4	Section 1 – Renseignements sur le comptable qui a	
Que faire des notes afférentes aux états financiers?.....	4	préparé ou établi les états financiers	10
Quelles sont les annexes de l'IGRF?.....	5	Section 2 – Type de participation aux états	
Comment se procurer une copie du formulaire, du		financiers.....	10
guide et des annexes de l'IGRF	5	Section 3 – Réserves	10
Renseignements généraux pour les sociétés	5	Section 4 – Autres renseignements.....	10
Qui peut utiliser l'IGRF?.....	5	Postes énumérés dans l'IGRF-abrégé	10
Qui peut utiliser l'IGRF abrégé?	5	Annexe A – Liste complète des postes de l'IGRF	11
Compagnies d'assurance	5	Annexe B – Déclaration d'activités multiples	31
Sociétés non-résidentes	5	Comment remplir l'état des résultats principal et les	
Sociétés inactives.....	5	états des résultats supplémentaires	31
Première année après la date de constitution	5	Utilisation du même poste de l'IGRF dans des états	
États des charges reportées	5	différents.....	31
Montants en dollars canadiens	5	Exemple – Activités multiples.....	31
Déclaration de montants négatifs.....	6	Annexe C – Organismes sans but lucratif	34
Inscription en dollars	6	Exemple 1 – L'IGRF.....	34
Présentation des états financiers non consolidés.....	6	Exemple 2 – L'IGRF-abrégé.....	35
Secteurs d'activités multiples.....	6	Annexe D – Exemples d'utilisation de l'IGRF	36
Annexes de l'IGRF pour les sociétés	6	Exemple 1 – États financiers pour une société.....	36
T2SCH100, <i>Renseignements du bilan</i>	6	Exemple 2 – États financiers pour une société de	
T2SCH101, <i>Renseignements du bilan d'ouverture</i>	6	personnes.....	38
T2SCH125, <i>Renseignements de l'état des résultats</i>	6	Exemple 3 – Liste de contrôle des notes complétée	
T2SCH140, <i>État sommaire</i>	6	pour une société.....	40
T2SCH141, <i>Liste de contrôle des notes</i>	6	Exemple 4 – Liste de contrôle des notes afférentes	
Renseignements généraux pour les sociétés de		aux états financiers complétée pour une société	
personnes	6	de personnes.....	42
Qui peut utiliser l'IGRF?.....	6	Services en ligne	44
Déclaration de montants négatifs.....	6	Gérer les comptes d'impôt de votre entreprise	
Montants en dollars canadiens	6	en ligne.....	44
Inscription en dollars	6	Inscrivez-vous au courrier en ligne.....	44
Secteurs d'activités multiples.....	6	Autoriser le retrait d'un montant prédéterminé de	
Sociétés de personnes inactives	7	votre compte bancaire.....	44
Annexes de l'IGRF pour les sociétés de personnes	7	Paiements électroniques.....	44
T5013 SCH 100, <i>Renseignements du bilan</i>	7	Pour en savoir plus	45
T5013 SCH 125, <i>Renseignements de l'état des résultats</i> ...	7	Avez-vous besoin d'aide?	45
T5013 SCH 140, <i>État sommaire</i>	7	Dépôt direct	45
T5013 SCH 141, <i>Liste de contrôle des notes afférentes</i>		Formulaires et publications	45
<i>aux états financiers</i>	7	Listes d'envois électroniques.....	45
Utilisation de l'IGRF	7	Utilisez-vous un téléimprimeur (ATS)?	45
Contrôle de validité des postes.....	7	Plaintes liées au service	45
Comment sélectionner les postes de l'IGRF.....	8	Plainte en matière de représailles	45
Déclaration d'un montant regroupant deux postes ou		Sociétés non-résidentes.....	45
plus	8		
Comment remplir la liste de contrôle des notes.....	8		
Section 1 – Renseignements sur le comptable qui a			
préparé ou établi les états financiers	8		
Section 2 – Type de participation aux états			
financiers	8		
Section 3 – Réserves	8		
Section 4 – Autres renseignements	9		
Notes afférentes aux états financiers.....	9		

Quoi de neuf?

Amalgamation des guides RC4088 et RC4089

Afin de simplifier la déclaration de vos renseignements financiers, l'ARC a combiné tous les guides reliés à l'IGRF en une seule publication. Tous les renseignements à propos de l'IGRF et de l'IGRF-abrégé peuvent maintenant être trouvés dans cette nouvelle version du guide RC4088.

Ce changement n'a aucun effet sur les procédures. Les contribuables admissibles peuvent toujours déclarer leurs renseignements financiers à l'aide de l'IGRF-abrégé (lisez « Qui peut utiliser l'IGRF-abrégé ? » à la page 5).

Index général des renseignements financiers (IGRF)

Vous devez fournir les renseignements des états financiers lorsque vous produisez une *T2 – Déclaration de revenus des sociétés*, ou une *Déclaration de renseignements des sociétés de personnes T5013*. L'IGRF est une liste complète des postes qui figurent dans les états financiers. Chaque poste porte un code unique (par exemple, l'encaisse correspond au code 1001). Lorsque vous utilisez l'IGRF, ne produisez pas vos états financiers avec votre déclaration et vos annexes. Si nous avons besoin de vos états financiers traditionnels, nous vous les demanderons.

Vous trouverez la liste complète des postes de l'IGRF et de leurs codes à l'annexe A, à la page 11.

Quand utiliser l'IGRF?

Vous devez utiliser les postes de l'IGRF pour produire vos états financiers, que vous produisiez votre déclaration en format papier ou par Internet. Pour en savoir plus sur notre service de transmission par Internet pour les sociétés, allez à canada.ca/transmission-internet-declarations-societes; pour les sociétés de personnes, allez à canada.ca/impots-tedr.

Pouvez-vous produire des déclarations en utilisant Mon dossier d'entreprise ou Représenter un client?

Vous pouvez produire des déclarations de sociétés en ligne, en utilisant le service « Transmettre une déclaration » ou des déclarations de sociétés de personnes en utilisant le service « Produire une déclaration » à :

- Mon dossier d'entreprise à canada.ca/mon-dossier-entreprise-arc, si vous êtes le propriétaire de l'entreprise;
- Représenter un client à canada.ca/impots-representants, si vous êtes un représentant autorisé ou un employé.

Comment utiliser l'IGRF?

L'IGRF est inclus dans les logiciels de préparation des déclarations T2 homologués par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Il est aussi inclus dans les logiciels de

préparation des déclarations de renseignements des sociétés de personnes T5013. L'IGRF est incorporé à certains programmes utilitaires qui permettent le transfert des renseignements d'un logiciel comptable à un logiciel de préparation des déclarations. Si vous n'utilisez pas de logiciel de préparation des déclarations, lisez « Qu'est-ce que l'IGRF-abrégé? » à la page 10, « Annexes de l'IGRF pour les sociétés » à la page 6 et « Annexes de l'IGRF pour les sociétés de personnes » à la page 7. Une fois que vous aurez sélectionné un code de l'IGRF pour chaque poste de vos états financiers, seulement le code et le montant du poste seront inclus dans votre déclaration.

Quel niveau de détail est requis avec l'IGRF?

Nous nous attendons au même degré de précision pour l'IGRF et l'IGRF-abrégé que pour les états financiers traditionnels. Par exemple, si vos états financiers comprennent 40 postes, comme l'encaisse, les comptes recevables, le total des actifs, les ventes, le coût des ventes, les impôts sur le revenu et le revenu net après impôts, nous devons retrouver le même nombre de codes de l'IGRF. Nous avons besoin de tous les codes de l'IGRF nécessaires pour représenter l'intégralité du bilan et de l'état des résultats de votre société. **Ne déclarez pas seulement** les totaux partiels et les totaux lorsque vous reportez vos montants à l'IGRF.

Remarque

Vous devez garder les feuilles de travail que vous utilisez pour montrer les comptes ou les comptes auxiliaires qui composent un poste des états financiers, mais **vous ne devez pas les produire** avec votre déclaration.

Exemples

Inscrivez les frais payés d'avance comme élément d'actif à court terme à la ligne 1483 – Autres éléments d'actif à court terme. Si vous utilisez l'IGRF-abrégé, inscrivez le montant à la ligne 1480.

Inscrivez les dépenses de carburant et de lubrifiant pour les machines à la ligne 9281 – Autres dépenses. Si vous utilisez l'IGRF-abrégé, inscrivez le montant à la ligne 9270.

Si ces dépenses se rapportent à une exploitation agricole, inscrivez-les à la ligne 9764 – Carburant pour les machines, ou à la ligne 9760 – Dépenses liées aux machines.

Que faire des notes afférentes aux états financiers?

Si des notes afférentes aux états financiers ont été préparées, produisez-les avec l'IGRF ou l'IGRF-abrégé.

Si vous produisez une *T2 – Déclaration de revenus des sociétés* par Internet, joignez les notes sous forme de texte. Votre logiciel devrait vous permettre de transférer les notes au dossier que vous transmettez, sans avoir à les saisir de nouveau.

Si vous produisez une *Déclaration de renseignements des sociétés de personnes T5013* par Internet, **n'envoyez pas** la

copie papier des notes à votre centre fiscal. Si nous avons besoin de vos états financiers, nous vous les demanderons.

Si vous produisez une T2 – *Déclaration de revenus des sociétés* ou une *Déclaration de renseignements des sociétés de personnes* T5013 en format papier, vous devez joindre une copie papier des notes.

Pour voir des exemples sur la façon de remplir la liste de contrôle des notes et les notes afférentes aux états financiers, lisez la page 9.

Quelles sont les annexes de l'IGRF?

Les annexes T2SCH100, *Renseignements du bilan*, T2SCH101, *Renseignements du bilan d'ouverture*, et T2SCH125, *Renseignements de l'état des résultats*, vous permettent d'inscrire dans des colonnes les postes de l'IGRF et les montants correspondants. L'annexe T2SCH141, *Liste de contrôle des notes*, vous permet de remplir la liste de contrôle des notes.

Ceux qui sont admissibles à utiliser l'IGRF abrégé et ont choisi de le faire devront utiliser le formulaire T1178. Lisez « Qui peut utiliser l'IGRF-abrégé » sur cette page.

Si vous produisez une déclaration T5013, vous devez utiliser les annexes de l'IGRF pour les sociétés de personnes. Les annexes T5013SCH100, *Renseignements du bilan*, et T5013SCH125, *Renseignements de l'état des résultats*, vous permettent d'inscrire dans des colonnes les codes de postes de l'IGRF et les montants correspondants. L'annexe T5013SCH141, *Liste de contrôle des notes afférentes aux états financiers*, sert à compléter la liste de contrôle des notes.

Comment se procurer une copie du formulaire, du guide et des annexes de l'IGRF

Le formulaire, le guide et les annexes de l'IGRF sont disponibles à canada.ca/arc-formulaires.

Renseignements généraux pour les sociétés

Qui peut utiliser l'IGRF?

Toutes les sociétés peuvent utiliser l'IGRF, à l'exception des compagnies d'assurance.

Qui peut utiliser l'IGRF abrégé?

Si votre société n'utilise pas de logiciel de préparation des déclarations de revenus, et le total de votre revenu brut et de votre actif pris séparément est de moins d'un million de dollars, vous pouvez utiliser le formulaire T1178, *Index général des renseignements financiers – Abrégé*. Les compagnies d'assurance ne sont pas admissibles. Pour en savoir plus, lisez « Utilisation de l'IGRF abrégé (T1178) » à la page 10.

Compagnies d'assurance

Pour le moment, l'IGRF et l'IGRF abrégé ne répondent pas aux exigences de déclaration des compagnies d'assurance

qui exercent des activités de souscription (assureurs sur la vie, organismes d'assurance-dépôts, assureurs de biens et assureurs contre les risques divers). L'IGRF n'inclut pas les postes propres à l'industrie des assurances. Vous devez continuer de produire vos états financiers avec votre déclaration T2 et vos annexes. Si vous produisez votre déclaration par voie électronique, vous pouvez y joindre ces documents et les envoyer au moment de votre production.

Sociétés non-résidentes

Vous pouvez utiliser l'IGRF et l'IGRF abrégé lorsque vous produisez vos états financiers non consolidés en dollars canadiens. Les sociétés non-résidentes ne peuvent pas déclarer en monnaie fonctionnelle. **N'utilisez pas l'IGRF ni l'IGRF abrégé si vous produisez votre déclaration de revenus selon l'article 115, uniquement parce que vous avez disposé d'un bien canadien imposable ou que votre société est exonérée d'impôt selon une convention fiscale.**

Sociétés inactives

Si votre société est inactive (vous avez répondu **oui** à la ligne 280 de votre déclaration T2), mais que vous avez des renseignements à déclarer sur vos bilans ou états des résultats, vous pouvez utiliser l'IGRF pour produire ces renseignements.

Première année après la date de constitution

Si vous produisez une déclaration T2 pour la première fois depuis la constitution de votre société, vous devez établir deux bilans : un bilan d'ouverture et un bilan de fermeture. Si vous n'utilisez pas un logiciel homologué par l'ARC pour fournir ces renseignements, inscrivez « ouverture » dans le coin supérieur droit du bilan approprié.

Si vous utilisez le formulaire T1178, veuillez cocher la case appropriée afin d'identifier le bilan d'ouverture. La case est située dans le coin supérieur droit de la page 1 du formulaire T1178.

Si vous utilisez les annexes de l'IGRF, l'annexe T2SCH100, *Renseignements du bilan*, est destinée au bilan de fermeture et l'annexe T2SCH101, *Renseignements du bilan d'ouverture*, au bilan d'ouverture.

États des charges reportées

Si vous avez exercé des activités d'exploration et d'aménagement qui n'ont pas encore généré de revenus importants provenant de la vente et que vous avez capitalisé des dépenses reportées, vous **ne devez pas** vous servir de l'IGRF pour ventiler ces dépenses. Vous devez indiquer le total de ces dépenses reportées comme renseignements au bilan. De plus, vous devez inscrire « 0 » dans les zones obligatoires de l'état des résultats (lisez « Contrôle de validité des postes » à la page 7).

Montants en dollars canadiens

Présentez vos états financiers en dollars canadiens même si votre société est la succursale canadienne d'une société étrangère. Vous pouvez déclarer en monnaie fonctionnelle

si vous êtes une société admissible, avez produit le formulaire T1296, *Choix, ou révocation d'un choix, de déclarer en monnaie fonctionnelle*, et avez fait le choix de produire votre déclaration en monnaie fonctionnelle selon l'article 261.

Déclaration de montants négatifs

Si vous utilisez un logiciel, la façon d'indiquer les montants négatifs vous sera précisée. Si vous n'utilisez pas de logiciel, indiquez les montants négatifs entre parenthèses ou avec le signe moins.

Inscription en dollars

Inscrivez les montants de vos états financiers réels en dollars, **sans** les cents. Par exemple, une encaisse de 10 500,75 \$ doit être indiquée par 10501 au poste 1001 – Encaisse (poste 1000 pour ceux qui utilisent l'IGRF abrégé). **N'inscrivez pas** les montants en milliers ou en millions de dollars.

Remarque

Vous pouvez déclarer en monnaie fonctionnelle si vous êtes une société admissible, avez produit le formulaire T1296 et avez fait le choix de produire en monnaie fonctionnelle selon l'article 261.

Présentation des états financiers non consolidés

Vous devez présenter des états financiers pour chaque personne morale (états non consolidés). Incluez toutes les succursales et les filiales non constituées en société qui font partie de la personne morale.

Secteurs d'activités multiples

Si vous exercez des activités dans des secteurs multiples, lisez l'annexe B à la page 31 pour savoir comment déclarer ce type de situation au moyen de l'IGRF.

Annexes de l'IGRF pour les sociétés

Si vous produisez une déclaration T2 sans utiliser un logiciel de préparation des déclarations ou le formulaire T1178, vous pouvez utiliser les annexes de l'IGRF.

T2SCH100, Renseignements du bilan

L'annexe 100 présente la situation financière de la société à la fin de l'année d'imposition.

T2SCH101, Renseignements du bilan d'ouverture

L'annexe 101 présente les renseignements du bilan d'ouverture pour la première déclaration d'une nouvelle société.

T2SCH125, Renseignements de l'état des résultats

L'annexe 125 présente le revenu généré et les dépenses engagées par la société durant l'année d'imposition.

T2SCH140, État sommaire

Si vous produisez un ou plusieurs états des résultats supplémentaires, vous devez aussi remplir et transmettre l'annexe 140, *État sommaire*. Cette annexe est située au bas de la page 2 de l'annexe 125.

T2SCH141, Liste de contrôle des notes

L'annexe 141 est un questionnaire qui permet de déterminer la personne qui a préparé les états financiers, l'importance de sa participation et si celle-ci a formulé des réserves. Elle indique aussi quels types de renseignements sont contenus dans les notes afférentes aux états financiers.

Joignez les notes afférentes aux états financiers et le rapport du vérificateur ou du comptable, s'ils ont été préparés. Vous devez joindre ces renseignements même si vous produisez votre déclaration à l'aide d'un logiciel de préparation des déclarations.

Renseignements généraux pour les sociétés de personnes

Qui peut utiliser l'IGRF?

Toutes les sociétés de personnes produisant une *Déclaration de renseignements des sociétés de personnes* T5013 peuvent utiliser l'IGRF.

Déclaration de montants négatifs

Indiquez les montants négatifs entre parenthèses ou avec le signe moins.

Montants en dollars canadiens

Présentez vos états financiers en dollars canadiens même si votre société de personnes est la succursale canadienne d'une société de personnes étrangère.

Lorsqu'un associé qui est une société a choisi de déclarer en monnaie fonctionnelle, la société de personnes doit utiliser la même monnaie fonctionnelle lors de la préparation du feuillet de renseignements pour cet associé.

Si un associé qui est une société a choisi de déclarer en monnaie fonctionnelle et qu'un autre ne l'a pas fait, ou a choisi de déclarer en utilisant une autre monnaie fonctionnelle, la société de personnes doit produire le feuillet de renseignements T5013, *État des revenus d'une société de personnes*, pour les associés qui ont rendu le choix selon l'article 261 dans leur monnaie fonctionnelle choisie.

Inscription en dollars

Inscrivez les montants de vos états financiers réels en dollars, **sans** les cents. Par exemple, une encaisse de 10 500,75 \$ doit être indiquée par 10501 au poste 1001 – Encaisse. **N'inscrivez pas** les montants en milliers ou en millions de dollars.

Secteurs d'activités multiples

Si vous exercez des activités dans des secteurs multiples, lisez l'annexe B à la page 31 pour savoir comment déclarer ce type de situation au moyen de l'IGRF.

Sociétés de personnes inactives

Si votre société de personnes est inactive (vous avez répondu **oui** à la ligne 280 du formulaire T5013 FIN), mais que vous avez des renseignements à déclarer sur vos bilans ou états des résultats, vous pouvez utiliser l'IGRF pour produire ces renseignements. Une société de personnes inactive (sans exploitation) peut quand même avoir des revenus ou des dépenses au cours d'une année. Elle peut payer des frais d'administration mensuels pour garder ouvert un compte bancaire ou elle peut gagner des intérêts ou des dividendes provenant d'avoirs détenus par la société de personnes qui produisent des revenus. De plus, elle peut avoir reçu un revenu qui figurait comme un compte créditeur l'année précédente.

Annexes de l'IGRF pour les sociétés de personnes

Toutes les sociétés de personnes doivent joindre les renseignements complets des états financiers de l'exercice en utilisant les annexes de l'IGRF pour les sociétés de personnes.

T5013 SCH 100, Renseignements du bilan

La *Déclaration de renseignements des sociétés de personnes* T5013 doit inclure l'annexe 100 du T5013 indiquant la situation financière de la société de personnes à la fin de l'exercice.

T5013 SCH 125, Renseignements de l'état des résultats

La *Déclaration de renseignements des sociétés de personnes* T5013 doit inclure l'annexe 125 du T5013 indiquant le revenu généré et les dépenses engagées par la société de personnes durant l'exercice.

T5013 SCH 140, État sommaire

Si vous produisez un ou plusieurs états des résultats supplémentaires, vous devez aussi remplir et transmettre l'annexe 140 du T5013. Cette annexe est située au bas de la page 2 de l'annexe 125 du T5013.

T5013 SCH 141, Liste de contrôle des notes afférentes aux états financiers

L'annexe 141 du T5013 est un questionnaire qui permet de déterminer la personne qui a préparé les états financiers et l'importance de sa participation, ainsi que de préciser les types de renseignements sont contenues dans les notes afférentes aux états financiers. Si les notes afférentes aux états financiers ont été préparées, joignez-les à la déclaration ainsi que le rapport du vérificateur ou du comptable, sauf si vous produisez une *Déclaration de renseignements des sociétés de personnes* T5013 par Internet. Si vous produisez la déclaration par Internet, **n'envoyez pas** la copie papier des notes à votre centre fiscal. Si nous avons besoin des notes aux états financiers, nous vous les demanderons.

Utilisation de l'IGRF

1. Sélectionnez les postes qui figurent normalement à votre bilan, parmi les postes allant de 1000 à 3849.
2. Sélectionnez les postes qui figurent normalement à votre état des résultats, parmi les postes allant de 7000 à 9970.

Remarque

Les postes 9370 à 9899 s'appliquent spécifiquement aux revenus et dépenses agricoles.

3. Sélectionnez les postes qui figurent normalement comme éléments extraordinaires et impôts sur le revenu, parmi les postes allant de 9975 à 9999.

Contrôle de validité des postes

Les renseignements contenus dans l'IGRF doivent être équilibrés. Nous nous servons des règles suivantes pour vérifier les renseignements reçus :

- total de l'actif = total du passif + total des capitaux propres (capitaux des associés pour une société de personnes)
- total des revenus – total des dépenses = revenu net non tiré de l'agriculture
- total du revenu agricole – total des dépenses agricoles = revenu agricole net

Certains postes sont indispensables pour la vérification des équations ci-dessus. Les postes suivants **doivent** être indiqués dans chaque IGRF :

Bilan

Poste 2599 – Total de l'actif

Poste 3499 – Total du passif

Poste 3620 – Total des capitaux propres (sociétés seulement)

ou

Poste 3575 – Total du capital des associés (sociétés de personnes seulement)

Revenus et dépenses ne se rapportant pas à l'agriculture

Poste 8299 – Total des revenus

Poste 9368 – Total des dépenses

et/ou

Revenus et dépenses se rapportant à l'agriculture

Poste 9659 – Total des revenus agricoles

Poste 9898 – Total des dépenses agricoles

Ventilation des bénéficiaires non répartis (sociétés seulement)

Poste 3849 – Bénéficiaires non répartis/déficit – fin de l'exercice

Éléments extraordinaires et impôts sur le revenu

Poste 9999 – Revenu net/perte nette après impôts et éléments extraordinaires

Le montant à déclarer à un poste obligatoire peut être nul. Si c'est le cas, inscrivez « 0 ».

Remarque

Ces postes doivent être inclus avec tous les autres codes de l'IGRF nécessaires pour représenter l'intégralité du bilan et de l'état des résultats de votre société.

Des exemples d'utilisation de l'IGRF pour les sociétés et les sociétés de personnes se trouvent à la page 36.

Comment sélectionner les postes de l'IGRF

L'IGRF se compose de postes qu'on retrouve dans le bilan et dans l'état des résultats. La section du bilan comprend les postes relatifs à l'actif, au passif et aux capitaux propres pour les sociétés ou au capital des associés pour les sociétés de personnes. Les postes propres à l'état des bénéficiaires non répartis pour les sociétés sont également inclus dans cette section. La section de l'état des résultats comprend les postes qui figurent normalement dans les revenus, le coût des ventes et les dépenses. Étant donné que des exigences de déclaration particulières s'appliquent à l'industrie agricole, une section distincte est prévue pour les revenus et dépenses agricoles. Les postes relatifs aux éléments extraordinaires et aux impôts sur le revenu sont énumérés après la section visant l'industrie agricole. Pour obtenir une liste complète des postes de l'IGRF, lisez l'annexe A à la page 11.

Chaque section de l'IGRF est divisée en blocs de postes. Le poste figurant au début de chaque bloc est mis en évidence au moyen de caractères gras. Il s'agit du terme ou de l'expression générique se rapportant aux postes qui font partie du bloc. Il se peut que vous ne trouviez pas un poste qui corresponde exactement au poste de vos états financiers. Dans ce cas, utilisez le poste générique.

Remarque

Le poste générique qui figure au début de chaque bloc **ne représente pas** le total des postes du bloc.

Supposons que vous préparez l'IGRF à partir de vos propres états financiers. Vous devez alors suivre le processus suivant pour sélectionner les postes de l'IGRF :

1. Sélectionnez le poste de l'IGRF qui correspond exactement à celui de vos états financiers.
2. Si vous ne le trouvez pas, sélectionnez celui qui convient le mieux.
3. Si vous ne pouvez pas trouver de poste approprié, choisissez le poste générique.

Exemple

8760	Taxes d'affaires, droits d'adhésion et licences
8761	Droits d'adhésion
8762	Taxes d'affaires
8763	Frais de franchise
8764	Frais à verser aux gouvernements

Si votre état des résultats renferme normalement un compte destiné aux « frais professionnels », vous pourriez choisir le poste 8760 pour déclarer ce montant.

Déclaration d'un montant regroupant deux postes ou plus

Un même montant de vos états financiers peut regrouper deux postes ou plus de l'IGRF. Déterminez quel poste représente le montant le plus élevé et déclarez ce montant au poste de l'IGRF correspondant.

Exemple

Encaisse et dépôts à terme

Si l'**encaisse** représente le montant le plus élevé, servez-vous du poste 1001 – Encaisse, de l'IGRF.

Si les **dépôts à terme** représentent le montant le plus élevé, utilisez le poste 1181 – Dépôts à terme canadiens, de l'IGRF.

Exemple

Loyers, taxes et assurances

Vous pouvez déclarer ces montants au poste 8911 – Loyers de biens immobiliers, au poste 8762 – Taxes d'affaires, ou au poste 8690 – Assurances, selon l'élément qui représente le montant le plus élevé.

Comment remplir la liste de contrôle des notes

La liste de contrôle des notes est incluse avec l'IGRF dans tous les logiciels homologués par l'ARC. Remplissez-la lorsque vous utilisez l'IGRF pour établir le rapport des états financiers. Les sections 1, 2 et 3 doivent être remplies du point de vue de la personne qui a préparé ou établi les états financiers et qui est désignée comme « comptable » sur le formulaire. Si vous préparez la déclaration de revenus, mais que vous n'êtes pas le comptable désigné ci-dessus, vous devez quand même remplir les sections 1, 2, 3 et 4 s'il y a lieu. Consultez les exemples de l'annexe 141 remplie pour une société et pour une société de personnes aux pages 40 et 42.

Section 1 – Renseignements sur le comptable qui a préparé ou établi les états financiers

Répondez aux deux questions concernant le comptable qui a préparé ou établi les états financiers. Indiquez si le comptable a un titre professionnel et s'il est rattaché à la société ou à la société de personnes, en cochant la case **oui** ou **non**, pour chaque question.

Remarque

Si le comptable n'a aucun titre professionnel ou s'il est rattaché à la société ou à la société de personnes, vous n'avez pas à remplir la section 2 – Type de participation aux états financiers ni la section 3 – Réserves. Cependant, vous devez remplir la section 4 – Autres renseignements, s'il y a lieu.

Section 2 – Type de participation aux états financiers

Choisissez l'énoncé qui représente le plus haut degré de participation du comptable.

Section 3 – Réserves

Si vous avez choisi l'option 1 ou 2 dans la section 2 – Type de participation aux états financiers, répondez à la question 099 « Le comptable a-t-il formulé une réserve? ».

Section 4 – Autres renseignements

Si vous avez un titre professionnel, mais que vous n'êtes pas le comptable rattaché aux états financiers dans la section 1, cochez l'option 1 ou 2 de la ligne 110.

Si vous répondez **oui** à la question 101, répondez aussi aux questions 104 à 107.

Si vous répondez **oui** à la question 108 de l'annexe 141 du T5013, répondez aussi à la question 109.

Si vous répondez **oui** à la question 200, répondez aussi aux questions 210 à 236, s'il y a lieu.

Si vous avez répondu **oui** à la question 265, vous devez tenir un rapprochement des comptes distinct.

Notes afférentes aux états financiers

Si vous avez préparé des notes afférentes aux états financiers, joignez-les à l'IGRF.

- Si vous produisez une déclaration T2 par voie électronique, vous devez joindre les notes à votre transmission. Le logiciel que vous utilisez devrait vous permettre de joindre les notes au fichier que vous transmettez, sans avoir à saisir d'autres données.
- Si vous transmettez votre déclaration T5013 par voie électronique, conservez les notes pour nous les fournir sur demande. Si vous produisez votre déclaration T5013 en format papier, incluez vos notes.

Remarques

Les tableaux et les graphiques ne peuvent pas être inclus dans les notes lorsque vous produisez votre déclaration T2 par voie électronique. Ces renseignements doivent être convertis en texte clair.

Présentez dans l'IGRF des ventilations d'éléments, tels que les immobilisations ou les placements, qui se trouvent dans les notes.

Exemple

Votre bilan fait état d'une somme de 31 500 \$ pour les éléments d'actif immobilisé et une ventilation est présentée dans les notes.

	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
Terrains	10 000 \$		10 000 \$
Bâtiments	20 000	3 000 \$	17 000
Meubles et accessoires	<u>5 000</u>	<u>500</u>	<u>4 500</u>
Total	35 000 \$	3 500 \$	31 500 \$

Au moyen de l'IGRF, déclarez les renseignements qui figurent dans les notes de la façon suivante :

Poste de l'IGRF	Description du poste	Montant
1600	Terrains	10 000
1680	Bâtiments	20 000
1681	Amortissement cumulé des bâtiments	(3 000)
1787	Meubles et accessoires	5 000
1788	Amortissement cumulé des meubles et accessoires	(500)
2008	Total des immobilisations	35 000
2009	Total de l'amortissement cumulé des immobilisations	(3 500)

Utilisation de l'IGRF-abrégé (T1178)

Qu'est-ce que l'IGRF-abrégé?

L'IGRF abrégé est destiné seulement aux sociétés. Si votre société n'utilise pas un logiciel de préparation des déclarations de revenus et que la valeur de vos éléments d'actifs et la valeur de vos revenus bruts sont chacune inférieures à un million de dollars, utilisez la version papier de l'IGRF appelée formulaire T1178, *Index général des renseignements financiers – Abrégé*. Ce formulaire vous permet de choisir parmi une centaine de postes couramment utilisés au bilan et dans l'état des résultats. Il contient aussi une section où sont répertoriés les postes que les sociétés agricoles peuvent utiliser dans leurs états des résultats.

Comment remplir l'IGRF-abrégé (T1178)?

- 1) Inscrivez à la page 1 du T1178 tous les renseignements de votre bilan se rapportant à l'actif, au passif, aux capitaux propres et aux bénéficiaires non répartis (déficit).
- 2) Inscrivez à la page 3 du T1178 tous les renseignements de votre état des résultats se rapportant aux revenus, aux coûts des ventes et aux dépenses d'exploitation d'une entreprise non agricole.
- 3) Inscrivez à la page 4 du T1178 tous les renseignements de votre état des résultats se rapportant aux revenus et aux dépenses d'une exploitation agricole.

Remarque

Si votre société exerce des activités agricoles et non agricoles, vous pouvez présenter des renseignements provenant de vos deux états des résultats.

- 4) À la page 4 du T1178, remplissez les lignes concernant les éléments extraordinaires et les impôts sur le revenu.
- 5) À la page 5 du T1178, remplissez la liste de contrôle des notes. Lisez la rubrique intitulée « Comment remplir la liste de contrôle des notes » sur cette page.

Postes obligatoires

Les lignes de poste marquées d'un astérisque (*) sur le formulaire doivent toujours contenir des montants. Ces lignes nous permettent de vérifier si les renseignements ont été reçus et correctement enregistrés.

Déclaration d'un montant regroupant deux postes ou plus

Un même montant de vos états financiers peut regrouper deux postes ou plus. Vous devez déclarer ce montant sur la ligne du poste qui correspond au montant le plus élevé.

Exemple

Frais de location et taxes foncières

Si les frais de location sont plus élevés que les taxes foncières, inscrivez le montant à la ligne 8910 – Frais de location.

Si les taxes foncières sont plus élevées que les frais de location, inscrivez le montant à la ligne 9180 – Taxes foncières.

Comment remplir la liste de contrôle des notes

La liste de contrôle des notes est un bref questionnaire qui permet de déterminer la personne qui a préparé les états financiers, l'importance de sa participation et si celle-ci a formulé des réserves. La liste permet aussi d'obtenir d'autres renseignements concernant les états financiers. Les sections 1, 2 et 3 doivent être remplies du point de vue de la personne qui a préparé ou établi les états financiers et qui est désignée comme « comptable » sur le formulaire. Si vous préparez la déclaration de revenus, mais que vous n'êtes pas le comptable désigné ci-dessus, vous devez remplir les sections 1, 2, 3 et 4, s'il y a lieu.

Section 1 – Renseignements sur le comptable qui a préparé ou établi les états financiers

Répondez aux deux questions concernant le comptable qui a préparé ou établi les états financiers. Indiquez si le comptable a un titre professionnel et s'il est rattaché à la société, en cochant la case **oui** ou la case **non**, pour chaque question.

Remarque

Si le comptable n'a aucun titre professionnel ou s'il est rattaché à la société, vous n'avez pas à remplir la section 2 – Type de participation aux états financiers ni la section 3 – Réserves. Cependant, vous devez remplir la section 4 – Autres renseignements.

Section 2 – Type de participation aux états financiers

Choisissez l'énoncé qui représente le plus haut degré de participation du comptable.

Section 3 – Réserves

Si vous avez choisi l'option 1 ou 2 dans la section 2 – Type de participation aux états financiers, répondez à la question 099 « Le comptable a-t-il formulé une réserve? ».

Section 4 – Autres renseignements

Si vous avez un titre professionnel et que vous n'êtes pas le comptable ayant préparé les états financiers dans la section 1, cochez l'option 1 ou 2 de la ligne 110.

Si vous répondez **oui** à la question 101, répondez aussi aux questions 104 à 107.

Postes énumérés dans l'IGRF-abrégé

Consultez l'annexe A à la page 11 si vous voulez en savoir plus sur certains postes qui se trouvent dans le formulaire T1178.

Annexe A – Liste complète des postes de l'IGRF

Vous trouverez ci-dessous la liste complète des postes de l'IGRF. Certains postes renferment des précisions sur le type de renseignements qui peut y figurer. Certains postes sont conçus pour être utilisés par les sociétés seulement ou par les sociétés de personnes seulement. D'autres postes s'appliquent seulement à certaines industries ou à certains secteurs d'activités ou types d'entreprises.

Si vous êtes admissible et vous avez choisi d'utiliser l'IGRF abrégé, prêtez une attention particulière aux descriptions commençant par « IGRF abrégé : ». Si une ligne figurant sur le formulaire T1178 n'a pas de description « IGRF abrégé : » dans la présente annexe, la définition d'IGRF habituelle s'applique.

Remarque

Le poste figurant au début de chaque bloc est mis en évidence au moyen de caractères gras. Il s'agit du terme ou de l'expression générique se rapportant aux postes qui font partie du bloc. Il se peut que vous ne trouviez pas un poste qui corresponde exactement au poste de vos états financiers. Dans ce cas, utilisez le poste générique.

Exemple

1001 Encaisse

Vous pouvez utiliser ce poste pour déclarer les traites bancaires, les billets de banque, les chèques, les pièces de monnaie, les devises, les mandats ou bons de poste, les chèques postdatés ainsi que les espèces.

9012 Frais relatifs aux routes

En plus des frais relatifs aux routes, vous pouvez utiliser ce poste pour déclarer les frais de déneigement.

Renseignements du bilan

Actif

Actif à court terme

1000 Encaisse et dépôts

IGRF abrégé :

Incluez tous les montants indiqués aux postes 1001 à 1007.

- 1001 Encaisse
traites bancaires, billets de banque, chèques, pièces de monnaie, devises, mandats, bons de poste et chèques postdatés
- 1002 Dépôts dans des banques et des institutions canadiennes – monnaie canadienne
- 1003 Dépôts dans des banques et des institutions canadiennes – devises étrangères
- 1004 Dépôts dans des banques étrangères – monnaie canadienne
- 1005 Dépôts dans des banques étrangères – devises étrangères
- 1006 Caisse de crédit – dépôt central
coopératives de crédits seulement
- 1007 Autres éléments de l'actif similaires à l'encaisse
lingots d'or et lingots d'argent

- 1060 **Comptes clients**
créances, dividendes, redevances et subventions à recevoir

IGRF abrégé :

Incluez tous les montants indiqués aux postes 1062, 1064, 1066, 1067, 1068, 1069 et 1071, ainsi que les dividendes, les redevances et les subventions à recevoir.

- 1061 **Provision pour créances douteuses**

IGRF abrégé :

Incluez tous les montants indiqués aux postes 1063, 1065, 1070 et 1072.

- 1062 Comptes clients commerciaux
- 1063 Provision pour mauvaises créances – comptes clients commerciaux
- 1064 Comptes clients de personnes apparentées
- 1065 Provision pour mauvaises créances – personnes apparentées
- 1066 Impôts à recevoir
TPS/TVH, remboursements d'impôt sur le revenu et crédits d'impôt à recevoir
- 1067 Intérêts à recevoir
- 1068 Retenues de garantie à recevoir
- 1069 Créances au titre de baux
- 1070 Provision pour éléments douteux contenus dans certaines créances au titre de baux
- 1071 Comptes à recevoir d'employés
- 1072 Provision pour mauvaises créances – employés
- 1073 Montants à recevoir de membres d'OSBL
Les sociétés qui sont des organismes sans but lucratif utilisent ce poste pour déclarer les montants à recevoir de leurs membres.

- 1120 **Stocks**

IGRF abrégé :

Incluez tous les montants indiqués aux postes 1121 à 1127.

- 1121 Stock de marchandises à vendre
produits finis
- 1122 Pièces et fournitures en stock
- 1123 Biens immobiliers figurant dans un inventaire
pour les sociétés dont les activités principales touchent l'immobilier, le lotissement ou la construction et qui détiennent des biens immobiliers destinés à la vente
- 1124 Stocks d'agrégats
- 1125 Travaux en cours
produits en cours
- 1126 Matières premières
y compris les montants établis sous inventaires comme matières premières qui se trouvent normalement dans le secteur de la fabrication
- 1127 Titres figurant dans un inventaire
pour les sociétés comme des maisons de courtage de valeurs mobilières, des établissements financiers ou des sociétés de placement qui détiennent des titres destinés à la vente
- 1180 **Placements à court terme**
titres négociables à court terme

IGRF abrégé :

Incluez tous les montants indiqués aux postes 1181 à 1187, ainsi que les placements à court terme dans des coentreprises ou des sociétés de personnes.

- 1181 Dépôts à terme canadiens
billets de dépôt au porteur à court terme, dépôts de biens donnés en garantie et certificats de placement garanti
- 1182 Actions de sociétés canadiennes
- 1183 Obligations canadiennes
coupons d'obligations, dépôts en obligations, obligations de sociétés, obligations de l'État et débetures indiqués comme étant à court terme
- 1184 Bons du Trésor canadien
- 1185 Titres acquis avec entente de rachat
y compris les montant établis comme titres acquis avec entente de rachat qui figurent dans des déclarations produites par des établissements financiers, des sociétés de placement et des courtiers
- 1186 Autres placements canadiens à court terme
- 1187 Placements étrangers à court terme
tous les types de placements étrangers indiqués comme étant à court terme

1240 Prêts et effets à recevoir**IGRF abrégé :**

Incluez tous les montants indiqués aux postes 1241 à 1244, ainsi que les montants à recevoir des coentreprises ou des sociétés de personnes.

- 1241 Prêts remboursables sur demande
montants tels que les prêts à vue, les prêts au jour le jour et les prêts remboursables sur demande
- 1242 Autres prêts à recevoir
- 1243 Effets à recevoir
- 1244 Hypothèques à recevoir

Postes 1300 à 1303 – (sociétés seulement)

sommes exigibles d'actionnaires/d'administrateurs telles que des avances, des prêts ou des billets indiqués comme étant à court terme

1300 Sommes exigibles d'actionnaires/d'administrateurs**IGRF abrégé :**

Incluez tous les montants indiqués aux postes 1301 à 1303.

- 1301 Sommes exigibles d'actionnaires (particuliers)
- 1302 Sommes exigibles d'actionnaires (sociétés)
sommes exigibles de la société mère
- 1303 Sommes exigibles d'administrateurs

Postes 1310 à 1314 – (sociétés de personnes seulement)
*avances/prêts/billets indiqués comme étant à court terme, entre les associés et la société de personnes***1310 Sommes exigibles d'associé(s)/commandité(s)**

- 1311 Sommes exigibles des commanditaires
- 1312 Sommes exigibles d'associés qui sont des sociétés de personnes
- 1313 Sommes exigibles des commandités
- 1314 Sommes exigibles d'associés déterminés qui ne sont pas des commanditaires

1360 Placements dans une (des) coentreprise(s)/société(s) de personnes

placements ou titres de participation dans une (des) coentreprise(s), une (des) société(s) de personnes et un (des) consortium(s) financier(s) indiqués comme étant à court terme

1380 Sommes exigibles de coentreprises/sociétés de personnes

sommes exigibles de coentreprises, de sociétés de personnes ou de consortiums financiers telles que des avances, des prêts ou des billets indiqués comme étant à court terme

Postes 1400 à 1403 – « Personnes apparentées » peut faire référence à des sociétés affiliées, à des sociétés associées et à des filiales.

Remarque

Déclarez les placements à court terme dans la société mère au poste 1400; cependant, utilisez le poste 1302 pour les sommes exigibles d'une société mère indiquées comme étant à court terme.

1400 Sommes exigibles de personnes apparentées/placements dans des personnes apparentées**IGRF abrégé :**

Il faut déclarer les placements à court terme dans la société mère à la ligne 1400, et les sommes exigibles à court terme de la société mère à la ligne 1300.

Incluez tous les montants indiqués aux postes 1401 à 1403.

- 1401 Billets à demande de personnes apparentées
sommes exigibles de personnes apparentées telles que des prêts à vue, des prêts au jour le jour ou des prêts remboursables sur demande

- 1402 Intérêts à recevoir de personnes apparentées

- 1403 Prêts/avances à recevoir de personnes apparentées

1460 Dettes des clients pour acceptation

pour les institutions financières – toute somme déclarée à ce poste doit être égale à la somme déclarée au passif, au poste 2940 – Acceptations de banque

1480 Autres éléments d'actif à court terme**IGRF abrégé :**

Incluez tous les montants indiqués aux postes 1481 à 1486.

- 1481 Impôts sur le revenu futurs (reportés) (sociétés seulement)
impôts sur le revenu applicables à des années futures et réserve pour impôts sur le revenu indiqués comme étant à court terme

- 1482 Revenus de placements accumulés

- 1483 Impôts recouvrables/remboursables

- 1484 Dépenses payées d'avance

- 1485 Avances de forage
pour les secteurs suivants : mines, carrières, pétrole et gaz

- 1486 Cautionnement/dépôts sur soumissions

1599 Total de l'actif à court terme

Immobilisations

Postes 1600 à 2179 – Immobilisations – Dans tout l'IGRF, on parle d'amortissement pour les immobilisations, d'épuisement pour les ressources naturelles et d'amortissement pour les biens incorporels.

Postes 1600 à 2009 – Immobilisations – Poste 2008 – Total des immobilisations, représente la somme de toutes les immobilisations déclarées, et le poste 2009 – Total de l'amortissement cumulé des immobilisations, représente la somme des amortissements cumulés de toutes les immobilisations, lorsqu'une ventilation des immobilisations est donnée dans les postes 1600 à 1922.

Lorsqu'on présente cette ventilation, le montant définitif net des immobilisations ne doit pas figurer dans l'IGRF. Cependant, si un montant pour lequel aucune ventilation n'est fournie (par exemple « actif immobilisé (net) ») est indiqué, il peut être déclaré au poste 2008 – Total des immobilisations.

1600 Terrains

IGRF abrégé :

Incluez tous les montants indiqués aux postes 1601 et 1602.

- 1601 Frais d'amélioration des terrains
aménagement paysager
- 1602 Amortissement cumulé de l'amélioration des terrains

Postes 1620 à 1633 – Les biens épuisables sont des biens qui doivent être radiés dans les périodes futures car ils sont utilisés ou épuisés. En général, ces postes s'appliquent seulement à l'industrie de la fabrication ou des ressources naturelles.

1620 Biens épuisables

frais d'extraction à ciel ouvert, de forage de puits ou d'enlèvement des déchets

IGRF abrégé :

Incluez tous les montants indiqués aux postes 1622, 1624, 1626, 1628, 1630 et 1632, ainsi que les frais d'extraction à ciel ouvert, de forage de puits, d'enlèvement de déchets et des carrières de gravier.

1621 Amortissement cumulé des biens épuisables

IGRF abrégé :

Incluez l'amortissement cumulé de tous les biens indiqués à la ligne 1620.

- 1622 Biens en ressources pétrolières et en gaz naturel
- 1623 Amortissement cumulé des biens en ressources pétrolières et en gaz naturel
- 1624 Biens miniers
- 1625 Amortissement cumulé des biens miniers
- 1626 Frais d'exploration et d'exploitation reportés
- 1627 Amortissement cumulé des frais d'exploration et d'exploitation reportés
- 1628 Carrières
- 1629 Amortissement cumulé des carrières
- 1630 Carrières de gravier
- 1631 Amortissement cumulé des carrières de gravier
- 1632 Concessions forestières
- 1633 Amortissement cumulé des concessions forestières

1680 Bâtiments

IGRF abrégé :

Incluez tous les montants indiqués aux postes 1682 et 1684.

1681 Amortissement cumulé des bâtiments

IGRF abrégé :

Incluez l'amortissement cumulé de tous les biens indiqués à la ligne 1680.

Postes 1682 et 1683 – pour l'industrie de la fabrication ou des ressources naturelles

- 1682 Installations de fabrication et de traitement
- 1683 Amortissement cumulé des installations de fabrication et de traitement
- 1684 Bâtiments en construction

1740 Machines, matériel, meubles et accessoires

IGRF abrégé :

Incluez tous les montants indiqués aux postes 1742, 1744, 1746, 1748, 1750, 1752, 1754, 1756, 1758, 1760, 1762, 1764, 1766, 1768, 1770, 1772, 1774, 1776, 1778, 1780, 1782, 1783 et 1785.

1741 Amortissement cumulé des machines, du matériel, des meubles et des accessoires

IGRF abrégé :

Incluez l'amortissement cumulé de tous les biens indiqués à la ligne 1740.

- 1742 Véhicules automobiles
- 1743 Amortissement cumulé des véhicules automobiles
- 1744 Outils et matrices
- 1745 Amortissement cumulé des outils et des matrices
- 1746 Matériel de construction et d'excavation
- 1747 Amortissement cumulé du matériel de construction et d'excavation

Postes 1748 et 1749 – pour l'industrie de l'exploitation forestière

- 1748 Matériel d'exploitation forestière
- 1749 Amortissement cumulé du matériel d'exploitation forestière

Postes 1750 et 1751 – pour l'industrie de la pêche

- 1750 Filets et matériel de pêche
équipement sonar
- 1751 Amortissement cumulé des filets et du matériel de pêche

Postes 1752 à 1757 – pour l'industrie des ressources naturelles

- 1752 Matériel d'exploitation minière
- 1753 Amortissement cumulé du matériel d'exploitation minière
- 1754 Réseaux pétroliers et gaziers
pipelines et réseaux de distribution
- 1755 Amortissement cumulé des réseaux pétroliers et gaziers
- 1756 Matériel de production pour les industries de ressources naturelles
- 1757 Amortissement cumulé du matériel de production pour les industries de ressources naturelles

- 1758 Matériel de production autre que pour les industries de ressources naturelles
- 1759 Amortissement cumulé du matériel de production autre que pour les industries de ressources naturelles

Postes 1760 et 1761 – pour l'industrie des ressources naturelles

- 1760 Matériel d'exploration
- 1761 Amortissement cumulé du matériel d'exploration
- 1762 Matériel d'expédition
- 1763 Amortissement cumulé du matériel d'expédition
- 1764 Navires et bateaux
- 1765 Amortissement cumulé des navires et des bateaux
- 1766 Aéronefs
- 1767 Amortissement cumulé des aéronefs
- 1768 Panneaux indicateurs
- 1769 Amortissement cumulé des panneaux indicateurs
- 1770 Petits outils
- 1771 Amortissement cumulé des petits outils
- 1772 Matériel de radio et de communication
- 1773 Amortissement cumulé du matériel de radio et de communication
- 1774 Matériel informatique/logiciels
- 1775 Amortissement cumulé du matériel informatique/logiciels

Postes 1776 et 1777 – pour l'industrie de l'art, du divertissement et du loisir

- 1776 Instruments de musique
- 1777 Amortissement cumulé des instruments de musique

Postes 1778 à 1781 – pour l'industrie culturelle et de l'information

- 1778 Satellites
- 1779 Amortissement cumulé des satellites
- 1780 Stations terrestres
- 1781 Amortissement cumulé des stations terrestres
- 1782 Machines et matériel en cours de fabrication
- 1783 Matériel de transport
- 1784 Amortissement cumulé du matériel de transport
- 1785 Autres machines et matériel
- 1786 Amortissement cumulé des autres machines et autre matériel
- *1787 Meubles et accessoires
- 1788 Amortissement cumulé des meubles et accessoires

IGRF abrégé :

Incluez l'amortissement cumulé de tous les biens indiqués à la ligne 1787.

1900 Autres immobilisations

objets d'art, livres, articles de porcelaine, coutellerie, ustensiles, uniformes, ponceaux, barrages, terrains de golf, élévateurs à grains, tribunes, piscines, pylônes, parcs pour caravanes

IGRF abrégé :

Incluez tous les montants indiqués aux postes 1902, 1904, 1906, 1908, 1910, 1912, 1914, 1916, 1918, 1920 et 1921.

1901 Amortissement cumulé des autres immobilisations

IGRF abrégé :

Incluez l'amortissement cumulé de tous les biens indiqués à la ligne 1900.

Remarque

Ne réduisez pas les montants aux lignes 1900 et 1901 des montants pour les subventions reçues des gouvernements et les crédits d'impôt à l'investissement. Indiquez le montant net à la ligne 3320.

Postes 1902 et 1903 – pour l'industrie de l'exploitation forestière

- 1902 Chemins d'exploitation forestière
- 1903 Amortissement cumulé des chemins d'exploitation forestière
- 1904 Aires asphaltées et parcs de stationnement
- 1905 Amortissement des aires asphaltées et des parcs de stationnement
- 1906 Quais
quais, passerelles flottantes et marinas
- 1907 Amortissement cumulé des quais
- 1908 Clôtures
- 1909 Amortissement cumulé des clôtures
- 1910 Contrats de location – acquisition (bâtiments)
- 1911 Amortissement cumulé des contrats de location – acquisition (bâtiments)
- 1912 Contrats de location – acquisition (matériel)
- 1913 Amortissement cumulé des contrats de location – acquisition (matériel)
- 1914 Contrats de location – acquisition (véhicules)
- 1915 Amortissement cumulé des contrats de location – acquisition (véhicules)
- 1916 Contrats de location – acquisition (autres)
panneaux
- 1917 Amortissement cumulé des contrats de location – acquisition (autres)
- 1918 Améliorations locatives
- 1919 Amortissement cumulé des améliorations locatives
- 1920 Autres immobilisations en construction
- 1921 Aires de camping
- 1922 Amortissement cumulé des aires de camping

2008 Total des immobilisations

2009 Total de l'amortissement cumulé des immobilisations

Postes 2010 à 2179 – Éléments d'actif incorporels –

poste 2178 – Total de l'actif incorporel, représente la somme de tous les éléments d'actif incorporel déclarés, et le poste 2179 – Total de l'amortissement cumulé de l'actif incorporel, représente la somme des amortissements cumulés de tous les éléments d'actif incorporel, lorsqu'une ventilation de tous les éléments d'actif incorporel est présentée dans les postes 2010 à 2077. Lorsqu'on présente cette ventilation, le montant définitif net des éléments d'actif incorporel ne doit figurer nulle part dans l'IGRF. Cependant, si un montant pour lequel aucune ventilation n'est fournie (par exemple « actif incorporel ») est indiqué, il peut être déclaré au poste 2178 – Total de l'actif incorporel.

2010	Actif incorporel <i>concessions, procédés de fabrication, franchises et frais de premier établissement</i>	2181	Sommes exigibles d'actionnaires (particuliers)
	IGRF abrégé : Incluez tous les montants indiqués aux postes 2012, 2014, 2016, 2018, 2020, 2022, 2024 et 2026, ainsi que les concessions, les procédés de fabrication, les franchises et les frais de premier établissement.	2182	Sommes exigibles d'actionnaires (sociétés) <i>sommes exigibles de la société mère</i>
2011	Amortissement cumulé de l'actif incorporel	2183	Sommes exigibles d'administrateurs
	IGRF abrégé : Incluez l'amortissement cumulé de tous les biens indiqués à la ligne 2010.	2190	Sommes exigibles de membres <i>avances, prêts ou billets à des membres de coopératives ou coopératives de crédit. Pour les coopératives et coopératives de crédits.</i>
2012	Achalandage	2200	Placements dans une (des) coentreprise(s)/ société(s) de personnes <i>placements ou titres de participation dans une (des) coentreprise(s), une (des) société(s) de personnes et un (des) consortium(s) financier(s) indiqués comme étant à long terme.</i>
2013	Amortissement cumulé de l'achalandage <i>pour les années d'imposition avant 2002</i>		Postes 2210 à 2214 – (sociétés de personnes seulement) <i>avances/prêts/billets indiqués comme étant à long terme, entre les associés et les sociétés de personnes</i>
2014	Contingents	2210	Sommes exigibles d'associé(s)/commandité(s)
2015	Amortissement cumulé des contingents	2211	Sommes exigibles des commanditaires
2016	Permis	2212	Sommes exigibles d'associés qui sont des sociétés de personnes
2017	Amortissement cumulé des permis	2213	Sommes exigibles des commandités
2018	Frais de constitution en société (sociétés seulement)	2214	Sommes exigibles d'associés déterminés qui ne sont pas des commanditaires
2019	Amortissement cumulé des frais de constitution en société (sociétés seulement)	2220	Sommes exigibles de coentreprises/sociétés de personnes <i>sommes exigibles de coentreprises, de sociétés de personnes ou de consortiums financiers telles que des avances, des prêts ou des billets indiqués comme étant à long terme</i>
2020	Marques de commerce et brevets		Postes 2240 à 2250 – « Personnes apparentées » peut faire référence à des sociétés affiliées, à des sociétés associées et à des filiales.
2021	Amortissement cumulé des marques de commerce et des brevets		Remarque Les placements à long terme dans une société mère doivent être déclarés au poste approprié de ce groupe; cependant, le poste 2182 – Sommes exigibles d'actionnaires (sociétés), doit être utilisé pour les sommes exigibles d'une société mère indiquées comme étant à long terme.
2022	Listes de clients	2240	Sommes exigibles de personnes apparentées/ placements dans des personnes apparentées
2023	Amortissement cumulé des listes de clients		IGRF abrégé : Une personne apparentée peut être une société affiliée, une société associée ou une filiale.
2024	Droits		Remarque Il faut déclarer les placements à long terme dans la société mère à la ligne 2240 et les sommes exigibles à long terme de la société mère à la ligne 2180.
2025	Amortissement cumulé des droits		Incluez tous les montants indiqués aux postes 2241 à 2250.
2026	Recherche et développement	2241	Sommes exigibles de/placements dans des personnes apparentées canadiennes
2027	Amortissement cumulé de la recherche et du développement	2242	Actions de sociétés apparentées canadiennes
	Postes 2070 à 2077 – pour l'industrie des ressources naturelles	2243	Prêts/avances à des sociétés apparentées canadiennes
2070	Droits relatifs à des ressources	2244	Placements dans des sociétés apparentées canadiennes à la valeur d'acquisition
2071	Amortissement cumulé des droits relatifs à des ressources		
2072	Droits de coupe		
2073	Amortissement cumulé des droits de coupe		
2074	Droits miniers		
2075	Amortissement cumulé des droits miniers		
2076	Droits pétroliers et gaziers		
2077	Amortissement cumulé des droits pétroliers et gaziers		
2178	Total de l'actif incorporel		
2179	Total de l'amortissement cumulé de l'actif incorporel		
	Actif à long terme		
	Postes 2180 à 2183 – (sociétés seulement) <i>sommes exigibles d'actionnaires/ d'administrateurs telles que des avances, des prêts ou des billets indiqués comme étant à long terme</i>		
2180	Sommes exigibles d'actionnaires/ d'administrateurs		
	IGRF abrégé : Incluez tous les montants indiqués aux postes 2181 à 2183.		

2245	Placements dans des sociétés apparentées canadiennes à la valeur de consolidation	2422	Frais de régime de pension reportés
2246	Sommes exigibles de/placements dans des parties apparentées étrangères	2423	Pertes de change non matérialisées reportées
2247	Actions de sociétés apparentées étrangères	2424	Autres éléments/frais reportés <i>rabais sur dettes, frais liés aux dettes, frais de développement reportés, frais financiers reportés, frais de constitution reportés, avantages incitatifs relatifs à des baux ou consentis à des locataires et coût des contrats incomplets</i>
2248	Prêts/avances à des sociétés apparentées étrangères	2425	Amortissement cumulé des frais reportés
2249	Placements dans des sociétés apparentées étrangères à la valeur d'acquisition	2426	Fonds de réserve
2250	Placements dans des sociétés apparentées étrangères à la valeur de consolidation	2427	Valeur de rachat de l'assurance-vie
2280	Placements dans des locations en partenariat <i>placements dans des copropriétés</i>	2589	Total de l'actif à long terme
2300	Placements à long terme IGRF abrégé : Incluez tous les montants indiqués aux postes 2301 à 2311.	2590	Actif détenu en fiducie <i>fonds en fiducie, éléments d'actif en fiducie et fonds mis en mains tierces – les sociétés comme les agences immobilières, les agences de recouvrement, les agences de voyages, les grossistes en voyages, les salons funéraires et les compagnies d'assurance doivent utiliser ce poste – si un montant est déclaré à ce poste, un montant correspondant doit être déclaré au poste 3470 – Sommes détenues en fiducie, dans la section du passif.</i>
2301	Actions de sociétés étrangères	2599	Total de l'actif <i>Ce poste représente le total de l'actif à court terme, des immobilisations, de l'actif à long terme et de l'actif détenu en fiducie, et il doit être déclaré (lisez « Contrôle de validité des postes » à la page 7).</i>
2302	Autres types de placements à l'étranger <i>placements dans des coentreprises, des sociétés de personnes, des obligations et des débetures étrangères</i>		
2303	Actions de sociétés canadiennes		
2304	Titres de créance du gouvernement du Canada <i>obligations et débetures du gouvernement du Canada</i>		
2305	Titres de créance de gouvernements provinciaux et d'administrations municipales du Canada		
2306	Obligations et débetures de sociétés canadiennes <i>coupons et dépôts de titres</i>		
	Postes 2307 à 2310 – pour l'industrie des finances, des assurances ou de la gestion des entreprises		
2307	Titres de créance		
2308	Titres de participation		
2309	Titres acquis à la suite d'une entente de rachat		
2310	Actions de la caisse de crédit centrale		
2311	Autres placements canadiens à long terme		
	Postes 2360 à 2364 – pour les entreprises fournissant des prêts à long terme telles que les entreprises dans l'industrie des finances ou des assurances		
2360	Prêts à long terme <i>avances et billets indiqués comme étant à long terme</i> IGRF abrégé : Incluez tous les montants indiqués aux postes 2361 à 2364.		
2361	Prêts hypothécaires		
2362	Prêts personnels et prêts sur carte de crédit		
2363	Prêts du gouvernement et prêts commerciaux		
2364	Marges de crédit		
2420	Autres éléments d'actif à long terme <i>crédits d'impôt à l'investissement, sièges à la bourse et dépôts pour services publics</i> IGRF abrégé : Incluez tous les montants indiqués aux postes 2421 à 2427.	2621	Effets commerciaux à payer
2421	Impôts sur le revenu futurs (reportés) (sociétés seulement) <i>impôts sur le revenu applicables à des années futures et réserve pour impôts sur le revenu indiqués comme étant à long terme</i>	2622	Effets commerciaux à payer à des personnes apparentées
		2623	Retenues de garantie à payer
		2624	Salaires à payer
		2625	Frais de gestion à payer
		2626	Gratifications à payer
		2627	Retenues salariales à payer <i>retenues sur la paie au titre des avantages sociaux des employés comme l'assurance-emploi, le Régime québécois d'assurance parentale, le Régime de pensions du Canada, le régime d'assurance collective et les régimes de pension</i>
		2628	Retenues d'impôts et de taxes à payer
		2629	Intérêts à payer <i>intérêts courus à payer</i>
		2630	Montants à payer aux membres d'OSBL <i>Les sociétés qui sont des organismes sans but lucratif utilisent ce poste pour déclarer les montants à payer aux membres.</i>
			Passif
			Passif à court terme
		2600	Découvert bancaire <i>dettes bancaires</i>
		2620	Montants et charges à payer <i>charges à payer, conventions à payer, règlements à payer, loyers à payer et services publics à payer</i> IGRF abrégé : Incluez tous les montants indiqués aux postes 2621 à 2629, ainsi que les accords, les créances, les loyers et les frais de services publics.

2680 Taxes et impôts à payer
impôt sur le capital, impôt étranger, TPS/TVH, impôt sur le revenu pour l'exercice courant, impôt sur les opérations forestières, taxes de vente, crédits d'impôt à payer

2700 Dettes à court terme
prêts de sociétés, prêts à demande, prêts de banques étrangères et billets à payer indiqués comme étant à court terme

IGRF abrégé :
 Incluez tous les montants indiqués aux postes 2701 à 2706, 2840, ainsi que les prêts de sociétés, les prêts à demande et les prêts de banques canadiennes ou étrangères.

2701 Emprunts auprès de banques canadiennes

Postes 2702 à 2704 – *pour l'industrie des finances, des assurances ou de la gestion des entreprises*

2702 Éléments de passif pour les titres vendus à découvert

2703 Éléments de passif pour les titres vendus à la suite d'une entente de rachat

2704 Titres sur l'or et sur l'argent

2705 Chèques et autres effets en circulation

2706 Billets garantissant

2707 Prêts sur carte de crédit

Incluez les achats sur votre carte de crédit effectués afin de produire un revenu d'entreprise.

2770 Revenus reportés
gain en capital ou profit comptable reporté, produits comptabilisés d'avance, intérêts à courir, frais de service comptabilisés d'avance et gains de change non matérialisés indiqués comme étant à court terme

Postes 2780 à 2783 – (sociétés seulement)
prêts, avances et billets consentis par des actionnaires/administrateurs indiqués comme étant à court terme

2780 Sommes dues à un (des) actionnaire(s)/ administrateur(s)

IGRF abrégé :
 Incluez tous les montants indiqués aux postes 2781 à 2789.

2781 Sommes dues à un (des) actionnaire(s) (particuliers)

2782 Sommes dues à un (des) actionnaire(s) (sociétés)
sommes dues à la société mère

2783 Sommes dues à un (des) administrateur(s)

Postes 2790 à 2794 – (sociétés de personnes seulement)
prêts/avances/billets indiqués comme étant à court terme, entre la société de personnes et les associés

2790 Sommes payables aux associé(s)/ commandité(s)

2791 Sommes payables aux commanditaires

2792 Sommes payables aux associés qui sont des sociétés de personnes

2793 Sommes payables aux commandités

2794 Sommes payables aux associés déterminés qui ne sont pas des commanditaires

2840 Sommes dues à une (des) coentreprise(s)/ société(s) de personnes
sommes dues à une (des) coentreprise(s)/société(s) de personnes et à un (des) consortium(s) financier(s) telles que des avances, des prêts ou des billets indiqués comme étant à court terme

Postes 2860 à 2863 – « Personnes apparentées » peut faire référence à des sociétés affiliées, à des sociétés associées et à des filiales.

2860 Sommes dues à des personnes apparentées

IGRF abrégé :
 Incluez tous les montants indiqués aux postes 2861 à 2863.

2861 Billets à demande dus à des personnes apparentées

2862 Intérêts à payer à des personnes apparentées

2863 Avances à payer à des personnes apparentées

***2920 Portion à court terme du passif à long terme**

2940 Acceptations de banque
pour les institutions financières – toute somme déclarée à ce poste doit être égale à la somme déclarée à l'actif, au poste 1460 – Dettes des clients pour acceptation. Pour l'industrie des investissements, des finances, des assurances, de l'immobilier ou de la gestion des entreprises.

2960 Autres éléments du passif à court terme
paiements progressifs indiqués comme étant à court terme

IGRF abrégé :
 Incluez tous les montants indiqués aux postes 2961 à 2966, ainsi que les revenus reportés, les revenus non gagnés et les paiements progressifs.

2961 Sommes reçues en dépôt
soumissions, dépôts prévus aux contrats, loyers en dépôt, offres et dépôts de garantie

2962 Dividendes à payer

2963 Impôts sur le revenu futurs (reportés) (sociétés seulement)
impôts sur le revenu applicables à des années futures et réserve pour impôts sur le revenu indiqués comme étant à court terme

2964 Réserve pour garanties et indemnités

2965 Provisions et réserves générales
éléments de passif éventuel, provision pour pertes sur prêts et réserves pour pensions indiqués comme étant à court terme

2966 Parts des membres de l'équipage
montants établis comme parts des membres de l'équipage dans l'industrie de la pêche

3139 Total du passif à court terme

Passif à long terme

3140 Dettes à long terme

IGRF abrégé :
 Incluez tous les montants indiqués aux postes 3141 à 3149, ainsi que les avances, les emprunts ou les billets à long terme, les sommes dues à des coentreprises ou à des sociétés de personnes, les éléments de passif pour les titres vendus à découvert, les éléments de passif pour les titres

	vendus à la suite d'une entente de rachat et les billets garantis.		<i>sommes dues à une (des) coentreprise(s)/société(s) de personnes et à un (des) consortium(s) financier(s) telles que des avances, des prêts ou des billets indiqués comme étant à long terme</i>
3141	Hypothèques		
3142	Emprunts d'une société de crédit agricole		
3143	Emprunts d'une banque à charte		
3144	Emprunts d'une caisse populaire/d'une coopérative de crédit		
3145	Emprunts du gouvernement provincial ou territorial		
3146	Emprunts d'un fournisseur		
3147	Prêts personnels		
3148	Emprunts d'une fédération, d'une centrale ou d'une ligue <i>pour l'industrie des finances et des assurances</i>		
3149	Marges de crédit		
	Postes 3150 et 3151 – <i>pour l'industrie des investissements, des finances, des assurances, de l'immobilier ou de la gestion des entreprises</i>		
3150	Éléments de passif pour les titres vendus à découvert		
3151	Éléments de passif pour les titres vendus à la suite d'une entente de rachat		
3152	Billets garantis		
3200	Cautionnement des institutions financières <i>pour les institutions financières, représente les dépôts faits par les clients. Pour l'industrie des investissements, des finances, des assurances, de l'immobilier ou de la gestion des entreprises.</i>		
3210	Obligations et débetures		
3220	Revenus reportés <i>gains en capital ou profits comptables reportés, produits comptabilisés d'avance, intérêts à courir, frais de service comptabilisés d'avance et gains de change non matérialisés indiqués comme étant à long terme</i>		
3240	Impôts sur le revenu futurs (reportés) (sociétés seulement) <i>impôts sur le revenu applicables à des années futures et réserve pour impôts sur le revenu indiqués comme étant à long terme</i>		
	Postes 3260 à 3263 – (sociétés seulement) <i>prêts, avances et billets consentis par des actionnaires/administrateurs indiqués comme étant à long terme</i>		
3260	Sommes dues à un (des) actionnaire(s)/ administrateur(s) IGRF abrégé : Incluez tous les montants indiqués aux postes 3261 à 3263.		
3261	Sommes dues à un (des) actionnaire(s) (particuliers)		
3262	Sommes dues à un (des) actionnaire(s) (sociétés) <i>sommes dues à la société mère</i>		
3263	Sommes dues à un (des) administrateur(s)		
3270	Sommes dues à des membres <i>avances, prêts ou billets consentis par des membres de coopératives ou de coopératives de crédit</i>		
3280	Sommes dues à une (des) coentreprise(s)/ société(s) de personnes		
		Postes 3291 à 3295 – (sociétés de personnes seulement) <i>prêts/avances/billets indiqués comme étant à long terme, entre la société de personnes et les associés</i>	
		3291 Sommes payables aux associé(s)/commandité(s)	
		3292 Sommes payables aux commanditaires	
		3293 Sommes payables aux associés qui sont des sociétés de personnes	
		3294 Sommes payables aux commandités	
		3295 Sommes payables aux associés déterminés qui ne sont pas des commanditaires	
		Postes 3300 à 3302 – « Personnes apparentées » peut faire référence à des sociétés affiliées, à des sociétés associées et à des filiales.	
		3300 Sommes dues à des personnes apparentées IGRF abrégé : Incluez tous les montants indiqués aux postes 3301 et 3302.	
		3301 Sommes dues à des personnes apparentées canadiennes	
		3302 Sommes dues à des personnes apparentées étrangères	
		3320 Autres éléments de passif à long terme <i>participation des actionnaires minoritaires et autres crédits reportés indiqués comme étant à long terme</i>	
		IGRF abrégé : Incluez tous les montants indiqués aux postes 3321 à 3328.	
		3321 Obligations, engagements et location-acquisition à long terme	
		3322 Réserves pour garanties et indemnités	
		3323 Provision pour la restauration des sites d'exploitation <i>frais de démontage et d'abandon, frais de déblaiement futurs et frais de restauration des sites. Pour l'industrie des ressources naturelles.</i>	
		3324 Contribution à une fiducie pour l'environnement admissible <i>fonds en fiducie pour l'environnement, régénération minière et régénération des sites d'élimination des déchets. Pour l'industrie des ressources naturelles.</i>	
		3325 Provisions et réserves générales <i>éléments de passif éventuel, provision pour pertes sur prêts et réserves pour pensions indiquées comme étant à long terme</i>	
		3326 Redressement pour les actions privilégiées (sociétés seulement) <i>Ce poste s'applique aux actions privilégiées qui ont été inscrites à titre d'élément de passif et qui sont déclarées comme élément de passif à long terme.</i>	
		3327 Répartition aux membres (sociétés seulement) <i>attribution à des membres de coopératives et de coopératives de crédit</i>	
		3328 Revenus différés de contrats incomplets <i>Les entrepreneurs qui utilisent la méthode d'achèvement des travaux utilisent ce poste pour déclarer leurs revenus différés de contrats incomplets.</i>	

3450	Total du passif à long terme	3620	Total des capitaux propres <i>Ce poste représente le total de tous les capitaux propres et doit être déclaré (lisez « Contrôle de validité des postes » à la page 7).</i>
3460	Dettes de second rang		
3470	Sommes détenues en fiducie <i>fonds en fiducie, éléments de passif en fiducie et fonds mis entre les mains de tiers – les sociétés comme les agences immobilières, les agences de recouvrement, les agences de voyages, les grossistes en voyages, les salons funéraires et les compagnies d'assurance doivent utiliser ce poste – si un montant est déclaré à ce poste, un montant correspondant doit être déclaré au poste 2590 – Actif détenu en fiducie, dans la section de l'actif.</i>	3640	Total du passif et des capitaux propres
3499	Total du passif <i>Ce poste représente le total de tous les éléments de passif à court et à long terme et doit être déclaré (lisez « Contrôle de validité des postes » à la page 7).</i>		
	Capitaux propres (sociétés seulement)		
3500	Actions ordinaires		
	IGRF abrégé : Incluez les actions autres que les actions privilégiées qui autorisent le propriétaire à une part des bénéfices de la société et à une part du droit de vote aux élections des actionnaires.	3570	Compte du siège social <i>compte de l'établissement principal et placements du siège social</i>
3520	Actions privilégiées	3580	Cumul des autres éléments du résultat étendu <i>Pour des sociétés et des sociétés de personnes qui utilisent aussi bien les normes comptables d'avant la conversion (partie V du manuel de comptabilité de l'ICCA) ou les Normes internationales d'information financière (IFRS) (partie I du manuel de comptabilité de l'ICCA) lorsqu'elles préparent leurs états financiers. Ce poste est constitué du solde cumulé de toutes les composantes des autres éléments du résultat étendu, soit les produits, charges, gains et pertes qui sont comptabilisés dans le résultat étendu, mais exclus du résultat net.</i>
	IGRF abrégé : Incluez les actions dont les titulaires ont la garantie d'avoir la priorité lors du paiement des dividendes.	3545	Revenu net / perte nette <i>Tout montant indiqué à ce poste doit être égal au montant déclaré au poste 9999 – Revenu net/perte nette après éléments extraordinaires. Par contre, s'il y a un montant au poste 9998, le poste 3545 doit être égal au poste 9999 plus ou moins le poste 9998.</i>
3540	Surplus d'apport et autres surplus	3546	Redressements sur exercices antérieurs
	IGRF abrégé : Incluez tous les montants indiqués aux postes 3541 à 3543.	3547	Redressements relatifs aux devises
3541	Surplus d'apport <i>dons en capital, subventions d'investissement et surplus d'apport</i>	3548	Éléments inhabituels de revenu
3542	Surplus d'expertise <i>excédent de la valeur d'estimation sur le coût, plus-value de réévaluation et plus-value constatée par expertise</i>	3550	Revenu total net/perte totale nette
3543	Réserve générale <i>réserves générales, réserves de stocks, réserves au titre d'hypothèques et réserves de sécurité</i>	3551	Bilan d'ouverture de capital de commandités
3570	Compte du siège social <i>compte de l'établissement principal et placements du siège social</i>	3552	Revenu net ou perte nette de commandités
3580	Cumul des autres éléments du résultat étendu <i>Pour des sociétés et des sociétés de personnes qui utilisent aussi bien les normes comptables d'avant la conversion (partie V du manuel de comptabilité de l'ICCA) ou les Normes internationales d'information financière (IFRS) (partie I du manuel de comptabilité de l'ICCA) lorsqu'elles préparent leurs états financiers. Ce poste est constitué du solde cumulé de toutes les composantes des autres éléments du résultat étendu, soit les produits, charges, gains et pertes qui sont comptabilisés dans le résultat étendu, mais exclus du résultat net.</i>	3553	Retraits de commandités
3600	Bénéfices non répartis/déficit	3554	Cotisation de commandités durant l'exercice
		3560	Bilan de fermeture du capital des commandités
		3561	Bilan d'ouverture du capital des commanditaires
		3562	Revenu net ou perte nette des commanditaires
		3563	Retraits de commanditaires
		3564	Cotisation de commanditaires durant l'exercice
		3571	Bilan de fermeture du capital des commanditaires

- 3575 **Total du capital des associés**
Ce poste représente le total de tous les capitaux de partenaires et doit être déclaré (lisez « Contrôle de validité des postes » à la page 7).
- 3585 **Total du passif et du capital des associés**

Renseignements de l'état des bénéficiaires non répartis (sociétés seulement)

Bénéficiaires non répartis/déficit

- 3660 **Bénéficiaires non répartis/déficit – début de l'exercice**
- 3680 **Revenu net/perte nette**
Tout montant indiqué à ce poste doit être égal au montant déclaré au poste 9999 – Revenu net/perte nette après impôts et éléments extraordinaires. Par contre, sauf s'il y a un montant au poste 9998, le poste 3680 doit être égal au poste 9999 plus ou moins le poste 9998.
- 3700 **Dividendes déclarés**
dividendes de liquidation, primes versées au rachat d'actions et dividendes en actions déclarés à l'égard d'actions
- IGRF abrégé :**
 Incluez également tous les montants indiqués aux postes 3701 et 3702.
- 3701 Dividendes en espèces
 3702 Ristournes
- 3720 **Redressements sur exercices antérieurs**
- 3740 **Autres éléments touchant les bénéficiaires non répartis**
dividendes crédités au compte de placements – Vous pouvez décider de déclarer les dividendes dans l'état des bénéficiaires non répartis plutôt que dans l'état des résultats. Dans ce cas, vous devez ajouter les dividendes dans l'annexe 1, Revenu net (perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu.
- IGRF abrégé :**
 Incluez tous les montants indiqués aux postes 3741 à 3744, ainsi que les redressements affectés à un exercice antérieur.
- 3741 Rachat d'actions
 3742 Réserves spéciales (sociétés et coopératives seulement)
 3743 Redressements relatifs aux devises
 3744 Éléments inhabituels de revenu
 3745 Transferts interfonds
Les sociétés qui sont des organismes sans but lucratif utilisent ce poste pour déclarer les montants transférés des bénéficiaires non répartis à l'état des résultats, ou l'inverse.
- 3849 **Bénéficiaires non répartis/déficit – fin de l'exercice**
Ce poste représente la somme de tous les montants de bénéficiaires non répartis et doit être déclaré (lisez « Contrôle de validité des postes » à la page 7). Si un montant figure à ce poste, le même montant doit être indiqué au poste 3600 – Bénéficiaires non répartis/déficit.

Renseignements de l'état des résultats

- 0001 **Nom commercial**
Remplissez cette section si le nom commercial de votre société ou société de personnes diffère de sa raison sociale (par exemple, 111111 Ontario Ltée, qui exerce ses activités sous le nom Les muffins de Maggy).
- 0002 **Description de l'activité**
Vous devez décrire l'activité exercée lorsque vous présentez des états financiers multiples et que l'activité diffère de celle de l'entreprise principale. Pour en savoir plus sur la présentation d'états financiers multiples, lisez l'annexe B de ce guide.
- 0003 **Numéro de séquence**
Lorsque vous produisez des états financiers multiples, vous avez besoin d'un numéro de séquence pour chaque état financier : l'état des résultats se rapportant à l'activité principale doit porter le numéro de séquence 01 et les états des résultats se rapportant aux activités secondaires doivent porter des numéros consécutifs à partir de 02.
- Autres éléments du résultat étendu**
Postes 7000 à 7020 – *Pour des sociétés et des sociétés de personnes qui utilisent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les autres éléments du résultat étendu sont constitués des produits, charges, gains et pertes qui sont comptabilisés dans le résultat étendu, mais non inclus dans le résultat net. La ligne 9998 « Total – autres revenus étendus » est le total des postes suivants :*
- 7000 **Écarts de réévaluation**
variations au poste de l'excédent de réévaluation en raison de la réévaluation d'immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles
- 7002 **Gains/pertes au titre de prestations définies**
écarts actuariels sur l'obligation au titre de prestations définies comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont survenus
- 7004 **Gains/pertes résultant de la conversion des états financiers d'un établissement à l'étranger**
gains et pertes résultant de la conversion des états financiers d'un établissement à l'étranger
- 7006 **Gains/pertes se rapportant aux instruments de capitaux propres**
variations ultérieures de la juste valeur marchande d'un placement dans un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction
- 7008 **Partie réelle des gains/pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie**
partie réelle des gains et des pertes sur les instruments de couverture de flux de trésorerie
- 7010 **Impôt sur le revenu concernant les autres éléments du résultat étendu (sociétés seulement)**
impôt concernant chaque autre élément du résultat étendu s'il est rapporté avant impôt
- 7020 **Autres éléments divers du résultat étendu**
gains et pertes concernant d'autres éléments du résultat étendu non compris aux lignes 7000 à 7008

Revenus

8000 Ventes commerciales de biens et services

Pour des sociétés ou des sociétés de personnes qui ne font pas partie du secteur primaire (postes 8040 à 8053) ou de l'industrie de la pêche (postes 8160 à 8166), mais qui tirent principalement leurs revenus de la vente d'un produit ou d'un service. Les montants relatifs à ce poste peuvent être indiqués déduction faite des escomptes sur ventes, des remises, des ristournes, des retours et des rabais.

8020 Ventes de biens et de services à des personnes apparentées

Lisez l'explication du poste 8000 ci-dessus.

8030 Ventes entre divisions

Postes 8040 à 8053 – pour l'industrie des ressources naturelles

8040 Ventes de ressources naturelles

8041 Ventes de pétrole et de gaz naturel

8042 Ventes de pétrole et de gaz naturel à des personnes apparentées

8043 Commercialisation du gaz

8044 Revenus de traitement

8045 Revenus de transport par pipeline

8046 Ventes reliées à l'exploration sismique

8047 Revenus provenant de l'exploitation minière

8048 Revenus provenant du charbon

8049 Revenus provenant des sables bitumineux

8050 Revenus provenant des redevances

8051 Revenus/pertes d'une société de personnes/coentreprise – pétrole et gaz

8052 Revenus/pertes d'une société de personnes/coentreprise – mines

8053 Autres revenus de production
revenus tirés du soufre et de droits d'exploitation de puits

8089 Total des ventes de biens et services

8090 Revenus de placements

IGRF abrégé :

Incluez tous les montants indiqués aux postes 8091 à 8094.

8091 Intérêts de sources étrangères

Ce poste peut indiquer les montants avant retenues d'impôt; les retenues d'impôt seraient alors déclarées au poste 9283 – Retenues d'impôts.

8092 Intérêts d'obligations et de débentures canadiennes

8093 Intérêts de prêts hypothécaires canadiens

8094 Intérêts d'autres sources canadiennes
revenus de financement, intérêts sur certificats de placement garantis, intérêts sur les taxes et impôts payés en trop et intérêts sur prêts

8095 Revenus de dividendes

IGRF abrégé :

Incluez tous les montants indiqués aux postes 8096 et 8097.

8096 Dividendes de sources canadiennes

8097 Dividendes de sources étrangères

Ce poste peut indiquer les montants avant retenues d'impôt; les retenues d'impôt seraient alors déclarées au poste 9283 – Retenues d'impôts.

Postes 8100 à 8103 – pour l'industrie des finances et des assurances

8100 Revenus d'intérêts (institutions financières)

8101 Intérêts de prêts

8102 Intérêts de valeurs mobilières

8103 Intérêts de dépôts en banque

8120 Revenus de commissions

commissions gagnées sur la vente de produits ou de services par des entreprises telles que des agences de publicité, des courtiers, des agents d'assurance, des vendeurs de billets de loterie, des représentants de commerce ou des agences de voyages. Certaines sociétés ou sociétés de personnes peuvent indiquer dans leur état des résultats les ventes et le coût des produits vendus, et déclarer les commissions gagnées comme étant le montant net. Dans ces cas, les sociétés doivent inscrire seulement les commissions dans l'IGRF. La rémunération pourrait également figurer à ce poste (par exemple, la rémunération obtenue pour la perception de la taxe de vente).

Exemple

Ventes de billets de loterie	40 000 \$
Coût des billets de loterie	<u>25 000</u>
Commission	15 000 \$

Il faut faire état de ces opérations de la façon suivante :

Poste 8120 – Revenus de commissions	15 000
-------------------------------------	--------

IGRF abrégé :

Incluez également les montants indiqués au poste 8121.

8121 Revenus de commissions sur des transactions immobilières

8140 Revenus de location

revenus provenant de la location de bateaux, de chambres d'hôtel ou de motel, de machines ou de matériel et de locaux d'entreposage

IGRF abrégé :

Incluez également tous les montants indiqués aux postes 8141 à 8150.

8141 Revenus de location immobilière

montants reçus à titre de revenus pour la location d'appartements, de terrains, d'immeubles commerciaux, de locaux de bureaux, de résidences et de centres commerciaux. Ce poste pourrait également être utilisé pour le revenu tiré de placements dans des copropriétés.

8142 Revenus de location de films

8150 Contrats de location de véhicules

Location à long terme et à court terme de véhicules. Pour l'industrie de la location d'équipement automobile et le secteur de la location.

Postes 8160 à 8166 – pour l'industrie de la pêche

8160 Revenus provenant de la pêche

IGRF abrégé :

Incluez tous les montants indiqués aux postes 8161 à 8166.

- 8161 Ventes de poisson
 8162 Autres produits marins
sommes tirées de la vente de nageoires, d'œufs de hareng, d'écailles de hareng, de mousse d'Irlande, de varech, de viande de phoque et d'algues
 8163 Subventions, crédits et dégrèvements de pêche
 8164 Subsides de pêche
 8165 Indemnité pour perte d'un revenu ou d'un bien de pêche
sommes obtenues dans le cadre de La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (LSPA) ou produits d'une assurance
 8166 Revenu de pêcheur à la part

Postes 8210 à 8212 – Profits/pertes sur la disposition d'éléments d'actif – Ces postes représentent l'excédent net du produit sur la valeur comptable au moment de la disposition ou de la vente d'un bien.

Remarque

Les pertes subies au moment de la disposition ou de la vente d'éléments d'actif et indiquées comme dépenses doivent figurer comme des montants négatifs à ces postes.

- 8210 Profits/pertes sur la disposition d'éléments d'actif**
gains/pertes ou profits/pertes sur la disposition d'actifs immobilisés

IGRF abrégé :

Incluez également tous les montants indiqués aux postes 8211 et 8212, ainsi que les profits ou les pertes comptables, les profits ou les pertes sur la disposition d'immobilisations et la récupération d'amortissement.

- 8211 Profits/pertes sur la vente de placements
profits/pertes sur la vente de placements ou titres négociables
 8212 Profits/pertes sur la disposition d'avoirs miniers

Postes 8220 à 8224 – pour les organismes sans but lucratif

- 8220 Montants reçus d'OSBL**
 8221 Frais d'adhésion
 8222 Cotisations
 8223 Dons
 8224 Ventes et recettes brutes provenant d'activités de l'organisme

IGRF abrégé :

Utilisez la ligne 8220 lorsque les montants reçus d'OSBL sont autres que ceux des lignes 8221 à 8224.

Postes 8230 à 8250 – Autres revenus – Ce bloc de postes s'applique aux sources de revenus secondaires. Bien que les postes de ce bloc constituent souvent des sources de revenus principales, il faut tout de même utiliser le poste 8000 – Ventes commerciales de biens et services, pour déclarer les revenus de la source principale.

Exemple

Une société ou société de personnes qui tire sa principale source de revenus d'honoraires de consultation sélectionnerait le poste 8000 – Ventes commerciales de biens et services, pour déclarer ce revenu.

Cependant, si la société ou société de personnes tire sa principale source de revenus du dessin d'architecture, mais qu'elle tire un revenu secondaire de la consultation, le revenu des activités d'architecture figurerait au poste 8000 et le revenu découlant des activités de consultation, au poste 8241 – Honoraires de consultation.

- 8230 Autres revenus**
gains sur règlement de dettes et revenus divers

IGRF abrégé :

Incluez également les montants indiqués aux postes 8231, 8233, 8236, 8238 à 8241 et 8243 à 8250.

- 8231 Gains/pertes sur devises étrangères
amortissement de gains ou de pertes sur change reportés et gains et pertes matérialisés sur devises étrangères
 8232 Revenus/pertes de filiales/de sociétés affiliées
Pour des sociétés ou des sociétés de personnes qui déclarent des placements dans des sociétés affiliées à la valeur de consolidation.
 8233 Revenus/pertes d'autres divisions
 8234 Revenus/pertes de coentreprises
Pour des sociétés ou des sociétés de personnes qui déclarent des placements dans des coentreprises à la valeur de consolidation.
 8235 Revenus/pertes de sociétés de personnes
Pour des sociétés ou des sociétés de personnes qui déclarent des placements dans des sociétés de personnes à la valeur de consolidation.

Remarque

Les pertes sur devises étrangères ou pertes de sociétés affiliées, d'autres divisions, de coentreprises ou de sociétés de personnes qui sont indiquées comme dépenses doivent figurer comme des montants négatifs aux postes dont il est question ci-dessus (postes 8231 à 8235).

- 8236 Réalisation de revenus différés
réalisation de revenus d'intérêts, réalisation de versements échelonnés et réalisation de frais de service
 *8237 Revenus de redevances autres que l'exploitation des ressources naturelles
revenus tirés de redevances ou de droits de redevance pour l'exploitation de programmes informatiques, de droits d'auteur, de films ou de brevets d'invention

* Les sociétés, y compris les organismes sans but lucratif, peuvent utiliser ce poste pour déclarer les redevances reçues.

- 8238 Crédits d'impôts de l'Alberta au titre des redevances
 8239 Honoraires de gestion et d'administration
 8240 Revenus de télécommunications
 8241 Honoraires de consultation
 *8242 Subventions et octrois
paiements d'aide ou de subvention gouvernementale versés aux sociétés n'exerçant pas d'activités de pêche et subventions fédérales, provinciales, territoriales ou municipales reçues

* Les sociétés, y compris les organismes sans but lucratif, peuvent utiliser ce poste pour déclarer les subventions fédérales, provinciales, territoriales ou municipales reçues.

8243	Ventes de sous-produits <i>revenu secondaire que tire un garage de la vente d'huiles ou de pneus de rebut qui serviront à des fins autres que les fins habituelles, ou un restaurant, lorsqu'il vend des déchets de nourriture comme aliments pour porcs</i>	8403	Coûts de restauration de sites d'exploitation <i>frais de déblaiement futurs</i>
		8404	Redevances dérogatoires brutes
		8405	Redevances de propriété franche
		8406	Paiements de location de concessions publiques <i>locations à bail franchises et locations franchises différées</i>
		8407	Prospection/travaux de géologie <i>traitement numérique, travaux de géochimie, travaux de géophysique, gravimètres, lectures magnétiques, sismographes, jalonnement et sismo-sondages</i>
		8408	Exploitation de puits, carburant et matériel
		8409	Abandon de puits et puits secs
		8410	Autres paiements de location
		8411	Frais d'exploration <i>levés aériens</i>
		8412	Frais d'aménagement <i>frais d'extraction</i>
		8435	Sommes exigées par la Couronne
		8436	Redevances à la Couronne
		8437	Frais de location de la Couronne
		8438	Impôts sur le minerai de propriété franche
		8439	Impôts miniers
		8440	Frais de location de sables bitumineux
		8441	Surtaxe de la Saskatchewan sur les ressources naturelles
		8450	Autres coûts directs
			IGRF abrégé :
			Incluez tous les montants indiqués aux postes 8451 à 8461.
		8451	Location et exploitation de matériel
		Postes 8452 à 8455	– pour l'industrie de l'exploitation forestière
		8452	Cour à bois <i>écorçage, tronçonnage, cisaillement, triage des billots et sciage</i>
		8453	Coûts d'exploitation forestière <i>coupe, matériel de lutte contre l'incendie, mesurage et sylviculture</i>
		8454	Coûts des chemins forestiers <i>déblayage de routes, labourage et nivellement</i>
		8455	Droits de coupe
		8456	Coûts des redevances <i>redevances versées à des détenteurs de droits d'auteur, de films, de brevets, de droits d'exécution et de marques de commerce, figurant au coût des ventes</i>
		8457	Frais de transport à l'achat et droits <i>droits de douane et d'accise</i>
		8458	Moins-value de l'inventaire <i>réévaluation des stocks et rajustements de l'inventaire</i>
		8459	Coût direct de l'amortissement des biens corporels <i>amortissement des améliorations locatives et montants attribués à l'amortissement figurant au coût des ventes</i>
		8460	Coût direct de l'amortissement des biens constitués par des ressources naturelles <i>montants attribués à l'épuisement figurant au coût des ventes</i>
		8461	Autres frais indirects attribués au coût des ventes <i>sommes figurant au coût des ventes qui sont normalement considérées comme des dépenses d'exploitation</i>
Postes 8244 à 8246	– pour l'industrie des finances et des assurances		
8244	Frais d'administration provenant du service des dépôts		
8245	Frais d'administration provenant du service du crédit		
8246	Frais d'administration provenant du service des cartes bancaires		
8247	Ristournes		
8248	Recouvrement d'assurance <i>produit d'assurance-vie au décès des dirigeants assurés</i>		
8249	Recouvrement de frais		
8250	Recouvrement de mauvaises créances		
8299	Total des revenus		
	<i>Ce poste représente la somme de tous les montants de revenu et elle doit être déclarée si aucun revenu ne provient de l'agriculture (lisez « Contrôle de validité des postes » à la page 7).</i>		
Coût des ventes			
8300	Stock d'ouverture		
	IGRF abrégé :		
	Incluez tous les montants indiqués aux postes 8301 à 8303.		
8301	Stock d'ouverture – produits finis		
8302	Stock d'ouverture – matières premières		
8303	Stock d'ouverture – produits en cours de fabrication <i>stock d'ouverture – travaux en cours de fabrication</i>		
8320	Achats/coût des matériaux		
	<i>coût des marchandises vendues, carburant, électricité achetée, fournitures de fabrication utilisées, matériaux et marchandises achetés. Les montants relatifs à ce poste peuvent être indiqués déduction faite des escomptes obtenus sur les achats.</i>		
8340	Salaires directs		
	<i>commissions, main-d'œuvre, salaires à la productivité et surveillance, lorsque ces éléments figurent dans le coût des ventes</i>		
8350	Avantages sociaux relatifs aux salaires directs		
8360	Fournisseurs et sous-traitants		
	<i>main-d'œuvre contractuelle, travaux sur commande, sous-traitants et main-d'œuvre extérieure</i>		
8370	Coûts de production (autres que de ressources naturelles)		
Postes 8400 à 8441	– pour l'industrie des ressources naturelles		
8400	Coûts de production de ressources naturelles		
	<i>traitement du gaz, frais d'exploitation pétrolière et gazière, production pétrolière et gazière, broyage, fusion et raffinage</i>		
8401	Exploitation de pipelines		
8402	Forage		

<p>8500 Stock de fermeture IGRF abrégé : Incluez tous les montants indiqués aux postes 8501 à 8503.</p> <p>8501 Stock de fermeture – produits finis 8502 Stock de fermeture – matières premières 8503 Stock de fermeture – produits en cours de fabrication <i>stock de fermeture – travaux en cours</i></p> <p>8518 Coût des ventes <i>Ce poste représente le total de tous les montants se rapportant au coût des ventes.</i></p> <p>8519 Profit brut/perte brute <i>Ce poste représente la différence entre le poste 8089 – Total des ventes de biens et services, et le poste 8518 – Coût des ventes. On peut également l'appeler marge bénéficiaire brute.</i></p> <p>Frais d'exploitation</p> <p>8520 Publicité et promotion IGRF abrégé : Incluez tous les montants indiqués aux postes 8521 à 8524.</p> <p>8521 Publicité <i>catalogues, dépenses liées aux médias et publications</i></p> <p>8522 Dons <i>dons de bienfaisance, dons à l'État et dons à des partis politiques</i></p> <p>8523 Repas et frais de représentation <i>billets (y compris de théâtre, pour un concert et pour des événements sportifs, etc.)</i></p> <p>8524 Promotion <i>démonstrations/présentations, kiosques, présentoirs, dépliants, échantillons et ateliers (donnés)</i></p> <p>8570 Amortissement de biens incorporels <i>amortissement de biens incorporels tels que les charges reportées, l'achalandage (avant 2002), les brevets, les franchises, les droits d'auteur, les marques de commerce, les frais de constitution et les frais de recherche et de développement</i></p> <p>8571 Écart d'acquisition (achalandage) <i>pour l'année d'imposition 2002 et les suivantes</i></p> <p>8590 Créances irrécouvrables <i>provisions pour mauvaises créances, réserves ou provisions pour créances douteuses, créances irrécouvrables, mauvaises créances radiées, pertes sur créances, dotation à la provision pour créances douteuses</i></p> <p>8610 Pertes sur prêts <i>pour la radiation de prêts, d'hypothèques et d'autres sommes apparentées à des prêts</i></p> <p>8611 Provision pour les pertes sur prêts <i>provision pour pertes sur prêts, hypothèques ou créances</i></p> <p>8620 Avantages sociaux <i>cotisations syndicales, allocation vestimentaire, hébergement, retenues sur la paie/prélèvements/impôts et taxes, logement et repas</i></p>	<p>IGRF abrégé : Incluez tous les montants indiqués aux postes 8621 à 8623.</p> <p>8621 Assurances collectives <i>régimes d'assurance pour soins médicaux ou soins dentaires et régimes d'assurance-vie</i></p> <p>8622 Partie de l'employeur des avantages sociaux <i>régime de pensions du Canada, régime de retraite privé, assurance-emploi, Régime québécois d'assurance parentale et indemnisation des accidents du travail</i></p> <p>8623 Cotisations aux régimes de revenus différés <i>cotisations à un régime enregistré de pension, un régime de participation différée aux bénéficiaires, un régime de pension avec participation aux bénéficiaires et à un régime enregistré de prestations supplémentaires de chômage</i></p> <p>8650 Amortissement des biens constitués par des ressources naturelles <i>montants attribués à l'épuisement</i></p> <p>8670 Amortissement des biens corporels <i>amortissement des améliorations locatives et montants attribués à l'amortissement</i></p> <p>8690 Assurances <i>cautionnement, assurance-incendie, assurance responsabilité civile, frais de prime, assurance des biens et assurance des véhicules</i></p> <p>8691 Assurance sur la vie des dirigeants <i>polices d'assurance dont le bénéficiaire est la société et non la succession du dirigeant</i></p> <p>8710 Intérêts et frais bancaires <i>frais financiers et paiements d'intérêt sur les contrats de location-acquisition</i></p> <p>IGRF-abrégé : Incluez tous les montants indiqués aux postes 8711 à 8717.</p> <p>8711 Intérêts sur les dettes à court terme 8712 Intérêts sur les obligations et les débetures <i>amortissement de l'escompte d'émission d'obligations</i></p> <p>8713 Intérêts sur les prêts hypothécaires <i>amortissement de l'escompte ou des frais sur hypothèque</i></p> <p>8714 Intérêts sur les dettes à long terme 8715 Frais bancaires 8716 Frais de cartes de crédit <i>intérêts sur les soldes de cartes de crédit</i> 8717 Frais de recouvrement et de crédit</p> <p>Postes 8740 à 8742 – pour l'industrie des finances et d'assurances</p> <p>8740 Intérêts payés (institutions financières) 8741 Intérêts payés sur les dépôts 8742 Intérêts payés sur les obligations et les débetures</p> <p>8760 Taxes d'affaires, droits d'adhésion et licences <i>taxes municipales et taxes sur les transferts fonciers, permis de débit de boissons, frais professionnels, immatriculation des véhicules automobiles, permis d'utilisation de véhicules automobiles et permis commerciaux</i></p> <p>IGRF-abrégé : Incluez également tous les montants indiqués aux postes 8761 à 8764.</p>
--	--

8761	Droits d'adhésion <i>cotisations et abonnements</i>		<i>ou de navires, de chantiers à charbon ou de parcs à bois, d'embranchements ferroviaires, de coffres-forts ou de chambres fortes et frais de stationnement</i>
8762	Taxes d'affaires <i>taxe professionnelle, impôt provincial sur le capital (sauf les impôts des grandes sociétés de la Nouvelle-Écosse), péage aux ponts, impôt sur les rentrées brutes, taxes pour l'éducation et la santé, taxes destinées aux hôpitaux, permis, droits de péage routier et taxes sur les contrats de location</i>		
8763	Frais de franchise		
8764	Frais à verser aux gouvernements		
8790	Impôt des grandes sociétés de la Nouvelle-Écosse		
8810	Frais de bureau IGRF-abrégé : Incluez tous les montants indiqués aux postes 8811 à 8813.		
8811	Papeterie et fournitures de bureau		
8812	Services de bureau <i>dépenses liées aux services publics pour la tenue d'un bureau (par exemple, l'électricité, le gaz, le chauffage et le téléphone)</i>		
8813	Traitement des données <i>traitement de texte</i>		
8860	Honoraires professionnels <i>honoraires versés pour études techniques, services professionnels et honoraires d'arpenteurs</i> IGRF-abrégé : Incluez tous les montants indiqués aux postes 8861 à 8877.		
8861	Frais légaux <i>honoraires d'avocats et de notaires</i>		
8862	Frais comptables <i>tenue de livres</i>		
8863	Honoraires d'experts-conseils		
8864	Honoraires d'architectes <i>honoraires liés à la conception architecturale et aux croquis et honoraires d'architectes-paysagistes</i>		
8865	Frais d'évaluation <i>évaluation de biens immobiliers et de bijoux et services d'évaluation financière</i>		
8866	Frais de laboratoire		
8867	Honoraires médicaux		
8868	Frais de vétérinaire <i>droits de monte</i>		
8869	Frais de courtage		
8870	Frais de transfert <i>frais de transfert de terrains et de biens</i>		
8871	Frais de gestion et d'administration		
8872	Affinage et dosage		
8873	Droits d'enregistrement et frais d'agents de transfert		
8874	Coûts de restructuration <i>coûts de réorganisation</i>		
8875	Frais d'une commission des valeurs mobilières		
8876	Frais de formation <i>dressage d'animaux, formation des gestionnaires et perfectionnement du personnel</i>		
8877	Studio et enregistrement		
8910	Frais de location <i>frais de location de stades, d'embarcations, de bateaux</i>		
		8911	Loyer de biens immobiliers <i>loyers d'appartements, d'immeubles, de terrains et de bureaux</i>
		8912	Frais d'occupation
		8913	Frais de copropriété
		8914	Location de matériel <i>frais de location de matériel informatique, de films, de matériel de bureau, de matériel routier et d'engins de chantier</i>
		8915	Location de véhicules motorisés
		8916	Amarrage (bateaux) <i>poste d'amarrage et espace sur les quais</i>
		8917	Entreposage <i>loyers de garages et d'entrepôts</i>
		8918	Location de contingents <i>frais de location de contingents en matière de foresterie et d'exploitation forestière</i>
		8960	Réparations et entretien <i>réparation et entretien d'aéronefs</i> IGRF abrégé : Incluez également tous les montants aux postes 8961 à 8964.
		8961	Réparations et entretien – bâtiments <i>entretien des lieux</i>
		8962	Réparations et entretien – véhicules
		8963	Réparations et entretien – bateaux
		8964	Réparations et entretien – machines et matériel <i>réparation et entretien de conduites de gaz et de lignes de transport d'énergie</i>
		9010	Autres frais de réparation et d'entretien <i>service de nettoyage et d'entretien, aménagement paysager et entretien de jardin</i>
		9011	Dépenses d'usinage
		9012	Frais relatifs aux routes <i>frais de déneigement</i>
		9013	Sécurité <i>réparation et entretien de systèmes d'alarme et de matériel de surveillance</i>
		9014	Enlèvement de déchets
		9060	Salaires et traitements <i>montants ne figurant pas au coût des ventes, comme le traitement du personnel administratif, la main-d'œuvre occasionnelle, l'indemnité de vie chère, les périodes d'inactivité, les redevances aux employés, les prélèvements au titre du salaire minimum, la rémunération selon la liste de paie, les indemnités de départ, la supervision et les paies de vacances</i> IGRF abrégé : Incluez également tous les montants aux postes 9061 à 9066.
		9061	Commissions
		9062	Part de l'équipage <i>pour l'industrie de la pêche</i>

- 9063 Gratifications
primes d'encouragement
- 9064 Jetons de présence des administrateurs
- 9065 Salaires des cadres
salaires des membres de la direction
- 9066 Salaires des employés
salaires du personnel de bureau
- 9110 Contrats de sous-traitance**
main-d'œuvre contractuelle, travaux donnés à contrat, travaux à forfait et main-d'œuvre salariée
- 9130 Fournitures**
fournitures médicales, médicaments à usage vétérinaire, fournitures vétérinaires et fournitures d'emballage et d'emballage
- 9131 Petit outillage
- 9132 Frais d'atelier
- 9133 Uniformes
- 9134 Blanchissage
nettoyage à sec
- 9135 Alimentation et restauration
- 9136 Matériel de pêche
- 9137 Filets et pièges
- 9138 Sel, appâts et glace
- 9139 Fournitures de camp
- 9150 Dépenses liées à l'informatique**
- IGRF abrégé :**
Incluez tous les montants indiqués aux postes 9151 et 9152.
- 9151 Amélioration et modernisation
mises à jour de logiciels
- 9152 Internet
- 9180 Taxes foncières**
taxes municipales et impôts fonciers
- 9200 Frais de déplacement**
billets d'avion, chambres d'hôtel, indemnités de déplacement, voyages et hébergement
- 9201 Réunions et congrès
participation à des colloques
- 9220 Services publics**
- 9221 Électricité
hydroélectricité
- 9222 Eau
- 9223 Chauffage
- 9224 Frais de carburant
charbon, diesel, combustibles, gaz naturel, essence et gaz propane pour le chauffage et la préparation des aliments
- 9225 Téléphone et télécommunications
téléphone cellulaire, télécopieur et téléavertisseur
- 9270 Autres dépenses**
- IGRF abrégé :**
Incluez tous les montants indiqués aux postes 9200 à 9285.
- 9271 Écarts de caisse
- 9272 Remboursement de frais de la société mère (sociétés seulement)
partie des dépenses due à la société mère
- 9273 Frais de vente
- 9274 Frais de transport et d'entreposage
- 9275 Livraison, fret et messageries
messageries, douanes, livraison et installation, distribution, frais de traversier, frais de transport et de camionnage, fret et droits, expédition et transport
- 9276 Frais de garantie
- 9277 Frais de redevances – résidents
sommes déclarées à titre de redevances autres que des redevances sur des ressources naturelles et versées à des résidents canadiens, comme des droits d'auteur, des brevets, des films, des droits d'exécution et des marques de commerce
- 9278 Frais de redevances – non-résidents
sommes déclarées à titre de redevances autres que des redevances sur des ressources naturelles et versées à des non-résidents, comme des droits d'auteur, des brevets, des films, des droits d'exécution et des marques de commerce
- 9279 Frais de déchargement
- 9280 Frais d'enfouissement
- 9281 Frais de véhicules
frais d'automobile, essence, carburant de véhicules automobiles, pneus et lavage des véhicules
- 9282 Recherche et développement
- 9283 Retenues d'impôts
- 9284 Frais d'administration et frais généraux
frais de commercialisation et d'administration, dépenses de bureau et dépenses générales, frais de vente et d'administration
- 9285 Dépenses entre divisions
- 9286 Transferts interfonds
Les sociétés ou sociétés de personnes, y compris les organismes sans but lucratif, peuvent utiliser ce poste pour déclarer des montants transférés de l'état des résultats aux bénéficiaires non répartis, ou l'inverse.
- 9367 Total des frais d'exploitation**
Ce poste représente la somme de tous les montants inscrits aux frais d'exploitation.
- 9368 Total des dépenses**
Ce poste doit être déclaré s'il n'y a pas de dépenses agricoles (lisez « Contrôle de validité des postes » à la page 7). Tout montant inscrit à ce poste doit être égal à la somme des montants déclarés au poste 8518 – Coût des ventes, et au poste 9367 – Total des frais d'exploitation.
- 9369 Revenu non agricole net**
Le montant déclaré doit être égal à la différence entre le montant figurant au poste 8299 – Total des revenus, et le montant inscrit au poste 9368 – Total des dépenses.
- État des résultats – Revenu agricole**
- Comptabilité de caisse ou comptabilité d'exercice**
En tant que société ou société de personnes d'exploitation agricole, vous pouvez choisir de présenter vos états financiers selon la méthode de comptabilité de caisse plutôt que selon la méthode de comptabilité d'exercice. Si vous exercez plus d'une activité commerciale, vous pouvez utiliser la méthode de comptabilité de caisse seulement pour vos entreprises agricoles.
- 0001 Nom commercial**
Remplissez cette section si le nom commercial de votre société diffère de sa raison sociale (par exemple, 111111 Ontario Ltée qui exerce ses activités sous le nom Les muffins de Maggy).

<p>0002 Description de l'activité <i>Vous devez décrire l'activité exercée lorsque vous présentez des états financiers multiples et que l'activité diffère de celle de l'entreprise principale. Pour en savoir plus sur la déclaration d'activités multiples, lisez la page 31 de ce guide.</i></p> <p>0003 Numéro de séquence <i>Lorsque vous produisez des états financiers multiples, vous avez besoin d'un numéro de séquence pour chaque état financier. L'état des résultats se rapportant à l'activité principale doit porter le numéro de séquence 01 et les états des résultats se rapportant aux activités secondaires doivent porter des numéros consécutifs à partir de 02.</i></p> <p>Revenus agricoles</p> <p>9370 Grains et oléagineux <i>graines de moutarde, seigle et graines de tournesol</i></p> <p>IGRF abrégé : Incluez également tous les montants indiqués aux postes 9371 à 9379.</p> <p>9371 Blé <i>blé dur</i></p> <p>9372 Avoine</p> <p>9373 Orge</p> <p>9374 Grains mixtes</p> <p>9375 Maïs</p> <p>9376 Canola</p> <p>9377 Graine de lin</p> <p>9378 Fèves de soya</p> <p>9379 Paiements de la Commission canadienne du blé</p> <p>9420 Revenus d'autres récoltes <i>herbes, houblon et betterave à sucre</i></p> <p>IGRF abrégé : Incluez également tous les montants indiqués aux postes 9421 à 9426.</p> <p>9421 Fruits</p> <p>9422 Pommes de terre</p> <p>9423 Légumes</p> <p>9424 Tabac</p> <p>9425 Produits de serre et de pépinière <i>produits de serre et de pépinière comme des fleurs, des légumes de serre, des produits horticoles, des plantes ornementales, des boutures racinées, des graines et des bulbes, des arbustes, du gazon précultivé et de la tourbe, et des arbres</i></p> <p>9426 Récolte de fourrage <i>luzerne, trèfle hybride, trèfle, graines de trèfle, fétuque, graines de graminées, foin et phléole des prés</i></p> <p>9470 Revenus du bétail et des produits d'origine animale <i>revenus tirés de la pelleterie, d'une exploitation apicole, de l'élevage de bisons, de chinchillas, de chevreuils, de chiens, d'élan, de renards ou de chèvres, de produits du miel, de visons, revenus tirés du commerce de bestiaux, de lapins et de la laine</i></p> <p>IGRF abrégé : Incluez également tous les montants indiqués aux postes 9471 à 9480.</p>	<p>9471 Bovins <i>revenus tirés de la vente de taureaux, de veaux et de vaches</i></p> <p>9472 Porcins <i>revenus tirés de la vente de porcins</i></p> <p>9473 Volaille <i>revenus tirés de la vente de poulets, de canards, d'oies et de dindons</i></p> <p>9474 Ovins</p> <p>9475 Urine de jument gravide (UJG)</p> <p>9476 Lait et crème (à l'exclusion des subventions pour produits laitiers)</p> <p>9477 Oeufs pour la consommation</p> <p>9478 Oeufs d'incubation</p> <p>9479 Aquaculture (éclosion et élevage)</p> <p>9480 Chevaux (reproduction et viande) <i>revenus tirés de la vente de poneys et autres équidés</i></p> <p>9520 Autres produits <i>revenus tirés de ginseng, de champignons, d'autruches et de services de reproduction</i></p> <p>IGRF abrégé : Incluez également tous les montants indiqués aux postes 9521 à 9524.</p> <p>9521 Produits de l'érable</p> <p>9522 Insémination artificielle</p> <p>9523 Production de sperme</p> <p>9524 Production d'embryons <i>revenus tirés de la transplantation d'embryons</i></p> <p>9540 Revenus des paiements de programmes <i>paiements obtenus selon la Loi sur les maladies et la protection des animaux, subventions aux entreprises agricoles, paiements de soutien agricole, subventions de stabilisation</i></p> <p>IGRF abrégé : Incluez également tous les montants indiqués aux postes 9541 à 9546.</p> <p>9541 Subventions laitières</p> <p>9542 Assurance-récolte <i>produits d'assurances prévues par des programmes fédéraux ou provinciaux pour la perte de récoltes</i></p> <p>9544 Paiements provenant du programme d'aide en cas de catastrophe</p> <p>9545 Indemnité du programme Agri-stabilité ou Agri-investissement</p> <p>9546 Indemnité de prime d'assurance-production</p> <p>9570 Remises</p> <p>IGRF abrégé : Incluez tous les montants indiqués aux postes 9571 à 9573, ainsi que les reventes et autres remises.</p> <p>9571 Remises – carburant</p> <p>9572 Remises – intérêt</p> <p>9573 Remises – taxes foncières</p> <p>9600 Autres revenus/pertes agricoles <i>vente de terrains, de terre ou de pierres, paiement en nature, avantage lié à l'usage personnel et prime de qualité</i></p>
--	---

IGRF abrégé :

Incluez également tous les montants indiqués aux postes 9601 à 9608, 9610 à 9614 et 9617.

- 9601 Travail sur commande ou en sous-traitance
nettoyage, séchage, emballage ou traitement des graines, poudrage et pulvérisation, moissonnage-battage ou récolte à l'entreprise, ensemencement à l'entreprise, pulvérisation à l'entreprise et transport routier ou camionnage à l'entreprise
- 9602 Ventes de bois
sommes déclarées comme revenus tirés du boisé de ferme, comme des arbres de Noël, du bois de chauffage, des billots, du bois d'œuvre et des arbres adultes
- 9603 Courses de chevaux
- 9604 Produits d'assurance
produits d'une assurance en cas d'incendie d'un bâtiment ou de maladie des bestiaux
- 9605 Ristournes
titres de créance
- 9606 Revenus de location
location de bâtiments, de terrains, de machines et de pâturages
- 9607 Revenus d'intérêts
- 9608 Revenus de dividendes
- 9609 Profits/pertes sur la disposition de biens
profits/pertes comptables, gains/pertes sur aliénation d'actifs immobilisés, profits/pertes sur aliénation d'actifs immobilisés, profits/pertes sur la vente de placements, et amortissement récupéré

Remarque

Les pertes subies au moment de la disposition ou de la vente d'éléments d'actif et indiquées comme dépenses agricoles doivent figurer comme des montants négatifs à ces postes.

- 9610 Gravier
- 9611 Camionnage
- 9612 Revente de denrées achetées
- 9613 Contrat-location (y compris carburant, huile, puits, et superficie)
- 9614 Location de machines
- 9615 Revenus/pertes de sociétés de personnes agricoles
- 9616 Revenus/pertes de coentreprises agricoles
- 9617 Revenu lié à l'engraissement à façon
- 9650 **Revenu non agricole**
Si vous n'utilisez pas les postes 8000 à 8299, utilisez ce poste pour déclarer tous les revenus non agricoles d'une société agricole.
- 9659 **Total des revenus agricoles**
Ce poste représente la somme de tous les montants indiqués comme revenus agricoles, plus le montant du poste 9650, et il doit être déclaré si aucun montant n'est déclaré aux postes 8000 à 8299 (lisez « Contrôle de validité des postes » à la page 7).

Dépenses agricoles

Coût des ventes – La section de l'IGRF qui porte sur l'état des résultats d'une entreprise agricole ne contient pas de poste relatif au coût des ventes. Si une entreprise agricole déclare un coût des ventes sans le ventiler, ce coût doit figurer au poste de dépenses agricoles qui convient le mieux.

Exemple

Un coût des ventes se rapportant principalement à l'achat de porcins serait déclaré au poste 9712 – Achats de bétail.

- 9660 **Dépenses liées aux récoltes**
achats d'eau ou droits relatifs à l'eau pour l'irrigation, le nettoyage des semences et les cultures

IGRF abrégé :

Incluez également tous les montants indiqués aux postes 9661 à 9664.

- 9661 Contenants, ficelles et fils pour emballage
- 9662 Engrais et chaux
produits chimiques
- 9663 Pesticides
fongicides, herbicides et insecticides
- 9664 Semences et plantes

9710 Dépenses liées au bétail

classement des animaux selon l'Association d'amélioration des troupeaux laitiers, appareils de production laitière ou fournitures pour bétail

IGRF abrégé :

Incluez également tous les montants indiqués aux postes 9711 à 9714.

- 9711 Fourrage, suppléments, paille et litière
achats de moulée pour vaches laitières et de fourrage
- 9712 Achats de bétail
- 9713 Frais de vétérinaire, de médicaments et de reproduction
insémination artificielle, testage concernant les maladies, transplantation d'embryons, stérilisation, semence, castration et services de reproduction de l'espèce chevaline
- 9714 Sels et minéraux

9760 Dépenses liées aux machines

IGRF abrégé :

Incluez tous les montants indiqués aux postes 9761 à 9765.

- 9761 Assurance pour les machines
- 9762 Plaques pour les machines
- 9763 Réparation des machines
- 9764 Carburant pour les machines
lubrifiants
- 9765 Contrat – location de machines

9790 Dépenses agricoles générales

essai du lait, paiements négatifs de soutien agricole et ensilage

IGRF abrégé :

Incluez tous les montants indiqués aux postes 9793, 9796, 9797, 9800, 9802, 9803, 9806, 9817, 9821, 9822, 9823, 9825, 9826, 9827, 9830, 9831 et 9836.

- 9791 Amortissement des biens corporels
amortissement des améliorations locatives et montants attribués à l'amortissement
- 9792 Publicité, promotion et dépenses de mise en marché
- 9793 Mauvaises créances
provision pour mauvaises créances, provision pour créances douteuses, créances irrécouvrables, mauvaises

	<i>créances radiées, pertes sur créances, dotation à la provision pour créances douteuses</i>	9815	Salaires et traitements (autres qu'au conjoint et aux personnes à charge)
9794	Avantages sociaux liés aux salaires des employés cotisations à des régimes de revenu différé (RPDB, RPEB, RPA), part de l'employeur des avantages sociaux (RPC, AE, RQAP, IAC), prestations d'assurance collective (soins dentaires, assurance-vie, soins médicaux), retenues à la source et hébergement/gîte et couvert		<i>salaires pour soi-même et pour des ouvriers agricoles</i>
		9816	Salaires et traitements versés aux personnes à charge
9795	Réparation et entretien des bâtiments	9817	Coûts des ventes
9796	Défrichage, nivellement et drainage de terrains dépenses liées à la construction d'une route, creusage/forage d'un puits d'eau, drainage de terrains, labourage et installation de services publics à la ferme	9818	Fournitures
		9819	Dépenses concernant les véhicules motorisés dépenses d'automobile, essence, carburant pour véhicules à moteur, propane, pneus, réparation et entretien des véhicules, et lavage des véhicules
9797	Primes d'assurance-récolte, du Programme de protection du revenu et de stabilisation	9820	Petit outillage
		9821	Analyse des sols
9798	Travail sur commande ou en sous-traitance nettoyage/classement/tri/pulvérisation des œufs, vieillissement du fromage et récolte/moissonnage-battage/épandage aérien à contrat	9822	Entreposage/séchage
		9823	Licences/permis
9799	Électricité	9824	Téléphone
9800	Réparation et entretien des clôtures	9825	Location de contingents (tabac, lait)
9801	Fret et camionnage coût de livraison et de distribution, expédition	9826	Gravier
		9827	Achats de produits pour la revente
9802	Combustible pour chauffage et pour salaison charbon, mazout, gaz naturel et carburant pour traitement du tabac, séchage de récoltes ou serres	9828	Salaires et traitements payés au conjoint
		9829	Coûts de location et intérêt sur un véhicule motorisé
9803	Remboursement de paiements en trop provenant d'un programme d'assurance	9830	Aliments préparés
9804	Autres primes d'assurance primes d'assurance d'entreprise agricole, d'assurance-récolte privée, d'assurance du bétail et d'assurance des pertes de bénéfices	9831	Engraissement à forfait
		9832	Amortissement des biens incorporels
9805	Intérêts et frais bancaires frais financiers, intérêts sur un prêt agricole, intérêts sur la dette à long terme et intérêts sur un prêt hypothécaire		IGRF abrégé : Incluez tous les montants indiqués au poste 9833.
9806	Droits versés à des offices de commercialisation	9833	Amortissement de quote-part de lait
9807	Frais d'adhésion cotisations professionnelles	9834	Frais de déplacement
		9835	Taxes d'affaires, taxes sur le capital
9808	Dépenses de bureau dépenses de bureau liées à l'entreprise agricole, notamment pour les livres comptables, les livrets de reçus, les factures et la papeterie	9836	Commissions et redevances
9809	Honoraires professionnels sommes déclarées comme des dépenses liées à l'entreprise agricole, comme les honoraires versés pour des services de comptabilité ou de tenue de livres, les frais de traitement des données et les frais d'avocat	9850	Dépenses non agricoles <i>Si vous n'utilisez pas les postes 8300 à 9368, utilisez ce poste pour déclarer toutes les dépenses non agricoles d'une société agricole.</i>
9810	Taxes foncières impôt foncier, taxes municipales et impôt sur les biens immobiliers	9870	Régularisation des stocks <i>Ce poste peut servir à déclarer la différence entre les stocks d'ouverture et les stocks de fermeture de l'entreprise agricole.</i>
9811	Location – terrains et bâtiments		Remarque Si le montant des stocks de fermeture est plus élevé que celui des stocks d'ouverture, un montant négatif doit figurer à ce poste.
9812	Location – machines	9898	Total des dépenses agricoles <i>Ce poste représente la somme de toutes les dépenses agricoles, y compris tout montant au poste 9850, et il doit être déclaré s'il n'y a pas de montants déclarés aux postes 8300 à 9368 (lisez « Contrôle de validité des postes » à la page 7).</i>
	IGRF abrégé : Incluez tous les montants indiqués au poste 9813.	9899	Total des revenus agricoles nets <i>Le montant déclaré doit être égal à la différence entre le poste 9659 – Total des revenus agricoles, et le poste 9898 – Total des dépenses agricoles.</i>
9813	Autres frais de location	9970	Revenu net/perte nette avant impôts et éléments extraordinaires <i>Ce poste représente la somme des montants figurant au poste 9369 – Revenu non agricole net, et au poste 9899 – Total des revenus agricoles nets. Pour les sociétés de personnes, ce poste se nomme</i>
9814	Salaires et traitements		
	IGRF abrégé : Incluez tous les montants indiqués aux postes 9815 et 9816, ainsi que les salaires et traitements payés au conjoint.		

Revenu net/perte nette avant éléments extraordinaires.

Éléments extraordinaires et impôts sur le revenu

9975 Éléments extraordinaires

Figurent à ce poste les gains/pertes résultant d'événements :

- *qui ne doivent pas se reproduire régulièrement sur un certain nombre d'années;*
- *qui ne sont pas caractéristiques du cours normal des activités de l'entreprise;*
- *qui ne sont pas principalement attribuables à des décisions prises par la direction.*

Mentionnons, par exemple, l'expropriation des terrains et des bâtiments d'une société ou société de personnes en vue de la construction d'une autoroute, la destruction par une tornade d'une grande partie de la récolte de blé ou une explosion se produisant dans un réacteur nucléaire et entraînant des émissions radioactives très élevées.

9976 Règlements juridiques
règlement de redevances

9980 Profits/pertes non matérialisés
gains/pertes non matérialisés par suite du redressement des valeurs comptables au moment de la réévaluation des éléments de l'actif

9985 Éléments inhabituels
redressements par suite de l'évaluation d'éléments de l'actif comme des radiations et des dévaluations de la valeur de réalisation nette, articles à mettre au rebut et gains/pertes résultant de l'interruption des activités ou de la liquidation des sociétés affiliées. Ce poste représente les éléments inhabituels et non susceptibles de se répéter qui ne réunissent pas les critères établis pour les gains/pertes extraordinaires.

9990 Impôts sur le revenu exigibles de l'exercice
(sociétés seulement)
impôts canadiens sur le revenu, impôt fédéral sur le revenu/impôt des grandes sociétés, redressement de l'année précédente de l'impôt fédéral sur le revenu/impôt des grandes sociétés, et impôt sur le revenu provincial ou territorial

9995 Provision pour impôts sur le revenu futurs (différés)
(sociétés seulement)
impôts canadiens sur le revenu différés, provision pour impôts sur le revenu différés et provision pour impôts sur le revenu futurs

9998 Total – autres revenus étendus
Pour des sociétés et des sociétés de personnes qui utilisent aussi bien les normes comptables d'avant la conversion (partie V du manuel de comptabilité de l'ICCA) ou les Normes internationales d'information financière (IFRS) (partie I du manuel de comptabilité de l'ICCA) lorsqu'elles préparent leurs états financiers. Ce poste est le total des postes suivants :

- Poste 7000 – Écarts de réévaluation*
- Poste 7002 – Gains/pertes au titre de prestations définies*
- Poste 7004 – Gains/pertes résultant de la conversion des états financiers d'un établissement à l'étranger*
- Poste 7006 – Gains/pertes se rapportant aux instruments de capitaux propres*
- Poste 7008 – Partie réelle des gains/pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie*
- Poste 7010 – Impôt sur le revenu concernant les autres éléments du résultat étendu*
- Poste 7020 – Autres éléments divers du résultat étendu*

9999 Revenu net/perte nette après impôts et éléments extraordinaires
Pour les sociétés de personnes, ce poste se nomme
Revenu net/perte nette après éléments extraordinaires.

Ce poste représente le résultat net des postes suivants :

- Poste 9970 – Revenu net/perte nette avant impôts et éléments extraordinaires*
 - Poste 9975 – Éléments extraordinaires*
 - Poste 9976 – Règlements juridiques*
 - Poste 9980 – Profits/pertes non matérialisés*
 - Poste 9985 – Éléments inhabituels*
 - Poste 9990 – Impôts sur le revenu exigibles de l'exercice*
 - Poste 9995 – Provision pour impôts sur le revenu futurs (différés)*
 - Poste 9998 – Total des autres revenus étendus*
- Le poste 9999 **doit** être déclaré (lisez « Contrôle de validité des postes » à la page 7).*

Annexe B – Déclaration d'activités multiples

Certaines sociétés et sociétés de personnes, comme celles qui exploitent une entreprise tirant un revenu de différentes sources, choisissent de produire un état des résultats supplémentaire pour chaque activité. L'IGRF peut servir à déclarer les renseignements qui figurent dans les états supplémentaires.

Vous pouvez tirer un revenu de location de plusieurs biens et décider d'établir un état des résultats supplémentaire pour chacun des biens; ou encore un fabricant peut aussi posséder un point de vente au détail et décider de produire un état des résultats supplémentaire pour l'activité de vente au détail.

Vous pouvez aussi décider de produire un état des résultats supplémentaire pour déclarer les montants ventilés dans les notes (par exemple, les pertes de location).

Comment remplir l'état des résultats principal et les états des résultats supplémentaires

Vous devez fournir un nom commercial pour chaque état sauf pour l'état sommaire (reportez-vous au dernier paragraphe de cette section), à moins que ce nom soit le même que la raison sociale de la société ou de la société de personnes.

Vous devez fournir une description de l'activité si elle diffère de l'activité principale.

Chaque état doit porter un numéro de séquence. L'état des résultats se rapportant à l'activité principale doit porter le numéro de séquence 01. Les états des résultats supplémentaires doivent porter des numéros consécutifs à partir de 02.

Un poste de l'IGRF peut figurer dans plus d'un état. Lisez « Utilisation du même poste de l'IGRF dans des états différents » sur cette page.

Chaque état doit comprendre des postes dont les numéros vont jusqu'à 9970 – Revenu net/perte nette avant impôts et éléments extraordinaires. Les éléments extraordinaires et les impôts sur le revenu (postes 9975 à 9999) **ne doivent pas** figurer dans l'état des résultats de l'activité principale, ni dans les états des résultats des activités secondaires.

Remarque

L'état des résultats principal (numéro de séquence 01) ne doit pas comprendre les montants nets se rapportant aux renseignements qui figurent dans les états supplémentaires. En conséquence, certains totaux, et peut-être le bénéfice brut, différeront de ceux des états des résultats.

Vous devez produire un état sommaire indiquant la somme de tous les montants figurant au poste 9970 de chaque état des résultats, les montants indiqués aux postes 9975 à 9998 (lesquels représentent les éléments extraordinaires et les impôts sur le revenu) et le montant au poste 9999 (représentant le revenu net ou la perte nette après impôts et éléments extraordinaires).

Utilisation du même poste de l'IGRF dans des états différents

Dans vos états des résultats supplémentaires, vous pouvez utiliser les mêmes postes de l'IGRF que ceux que vous avez utilisés dans l'état des résultats de l'activité principale. Cependant, quand vous déclarez un montant dans un état des résultats supplémentaire, vous **ne devez pas** l'inclure dans le montant que vous inscrivez au même poste dans l'état des résultats de l'activité principale.

Exemple

Une société qui établit des états des résultats multiples peut choisir de déclarer le poste 8622 – Partie de l'employeur des avantages sociaux, dans chacun de ses états. Dans l'exemple qui suit cette section, on constate qu'un montant figure au poste 8622 de chacun des états. Il est important de noter que le montant déclaré au poste 8622 de l'état portant le numéro de séquence 01 (activité principale) ne comprend pas les montants déclarés au même poste dans les états des résultats supplémentaires.

Exemple – Activités multiples

L'exemple qui suit présente les états d'une société qui exploite principalement une entreprise de fabrication, mais qui exerce également des activités de vente au détail et de location de matériel.

La partie 1 renferme l'état des résultats principal de la société, qui inclut les montants nets de chacun des états des résultats supplémentaires.

La partie 2 montre comment déclarer ces types de renseignements au moyen de l'IGRF. On explique aussi à la partie 2 la façon de faire balancer vos renseignements financiers. Notez que l'ARC recevra seulement le nom, la description de l'activité et le numéro de séquence, ainsi que le code de l'IGRF et le montant correspondant.

Exemple

Activités multiples – Partie 1

État des résultats principal

Revenus	
Ventes	1 500 000
Autres revenus	1 500
Devises étrangères	4 200
Placements	5 630
Achetez chez nous (net)	152 850
Locatout (net)	<u>311 630</u>
	1 975 810
Coût des ventes	<u>725 000</u>
	1 250 810
Dépenses	
Publicité	2 000
RPC	7 100
Amortissement	128 000
Assurances	30 000
Intérêts sur hypothèques	140 900
Frais bancaires	12 700
Impôt sur le capital	6 600
Frais de bureau	5 800
Honoraires d'avocat	5 900
Experts-conseils	4 100
Frais de gestion	2 600
Stationnement	230
Réparation et entretien	44 000
Services de nettoyage	3 000
Traitements et salaires	282 000
Fournitures	14 500
Taxes foncières	42 000
Services publics	54 000
Téléphone	4 500
Frais de véhicules	11 700
Dépenses diverses	<u>30 100</u>
	831 730
Revenu net avant impôts	419 080
Gain (perte) non matérialisé	51 930
Impôts sur le revenu	9 000
Revenu net après impôts	462 010

État supplémentaire – Achetez chez nous	
Revenus	
Ventes	275 000
Coût des ventes	<u>95 500</u>
Bénéfice brut	179 500
Frais d'exploitation	
Publicité	750
Régime de soins médicaux	400
RPC	1 200
Réparations et entretien	300
Traitements et salaires	21 000
Fournitures	1 800
Services publics	<u>1 200</u>
	26 650
Revenu net	152 850

État supplémentaire – Locatout	
Revenus	
Location de matériel	350 000
Dépenses	
Régime de soins médicaux	570
RPC	1 500
Réparations et entretien	800
Traitements et salaires	30 000
Fournitures	<u>5 500</u>
	38 370
Revenu net	311 630

Partie 2

0001 Nom commercial : Fabrication-sur-le-champ

0002 Description des activités : fabrication

0003 Numéro de séquence : 01

Revenus	Montant
8000 Ventes commerciales de biens et services	1 500 000
8230 Autres revenus	1 500
8231 Gains/pertes sur devises étrangères	4 200
8090 Revenus de placements	5 630
8299 Total des revenus	1 511 330
8518 Coût des ventes	725 000
8519* Profit brut/perte brute	775 000
Frais d'exploitation	
8521 Publicité	2 000
8622 Partie de l'employeur des avantages sociaux	7 100
8670 Amortissement des biens corporels	128 000
8690 Assurances	30 000
8713 Intérêts sur les prêts hypothécaires	140 900
8715 Frais bancaires	12 700
8762 Taxes d'affaires	6 600
8810 Frais de bureau	5 800
8861 Frais légaux	5 900
8863 Honoraires d'experts-conseils	4 100
8871 Frais de gestion et d'administration	2 600
8910 Frais de location	230
8960 Réparations et entretien	44 000
9010 Autres frais de réparation et d'entretien	3 000
9060 Salaires et traitements	282 000
9130 Fournitures	14 500
9180 Taxes foncières	42 000
9220 Services publics	54 000
9225 Téléphone et télécommunications	4 500
9281 Frais de véhicules	11 700
9270 Autres dépenses	30 100
9367 Total des frais d'exploitation	831 730
9368** Total des dépenses	1 556 730
9369*** Revenu non agricole net	(45 400)
9970 Revenu net/perte nette avant impôts et éléments extraordinaires	(45 400)

* 8519 = 8000 – 8518

** 9368 = 8518 + 9367

*** 9369 = 8299 – 9368

0001 Nom commercial : Achetez chez nous

0002 Description des activités : vente au détail

0003 Numéro de séquence : 02

Revenus	Montant
8000 Ventes commerciales de biens et services	275 000
8299 Total des revenus	275 000
8518 Coût des ventes	95 500
8519* Profit brut/perte brute	179 500
Frais d'exploitation	
8521 Publicité	750
8621 Assurances collectives	400
8622 Partie de l'employeur des avantages sociaux	1 200
8960 Réparations et entretien	300
9060 Salaires et traitements	21 000
9130 Fournitures	1 800
9180 Taxes foncières	42 000
9220 Services publics	1 200
9367 Total des frais d'exploitation	26 650
9368** Total des dépenses	122 150
9369*** Revenu non agricole net	152 850
9970 Revenu net/perte nette avant impôts et éléments extraordinaires	152 850

* 8519 = 8000 – 8518

** 9368 = 8518 + 9367

*** 9369 = 8299 – 9368

0001 Nom commercial : Locatout

0002 Description des activités : location de matériel

0003 Numéro de séquence : 03

Revenus	Montant
8140 Revenu de location	350 000
8299 Total des revenus	350 000
Frais d'exploitation	
8621 Assurances collectives	570
8622 Partie de l'employeur des avantages sociaux	1 500
8960 Réparations et entretien	800
9060 Salaires et traitements	30 000
9130 Fournitures	5 500
9367 Total des frais d'exploitation	38 370
9368 Total des dépenses	38 370
9369* Revenu non agricole net	311 630
9970 Revenu net/perte nette avant impôts et éléments extraordinaires	311 630

* 9369 = 8299 – 9368

État sommaire

Revenus	Montant
9970 Revenu net/perte nette avant impôts et éléments extraordinaires – toutes les activités	419 080
9980 Gains/pertes non matérialisés	51 930
9990 Impôts sur le revenu exigibles de l'exercice	9 000
9999* Revenu net/perte nette après impôts et éléments extraordinaires	462 010

* 9999 = 9970 + 9980 – 9990

Annexe C – Organismes sans but lucratif

Cette annexe permet aux sociétés qui sont des organismes sans but lucratif (OSBL) d'utiliser l'IGRF pour déclarer les renseignements de leurs états financiers.

Exemple 1 – L'IGRF

Le tableau A indique la terminologie des OSBL et la terminologie de l'IGRF équivalente. Le tableau B donne une liste des termes propres aux OSBL et les postes de l'IGRF équivalents.

Terminologie des OSBL	Terminologie de l'IGRF équivalente
Avoir des membres	Capitaux propres
Avoir des propriétaires	
Solde d'un fonds	
Actifs nets	
Réserves	
Solde de la fin d'année/Surplus général	Bénéfices non répartis
Fonds de fonctionnement	
Fonds d'administration générale	
État des recettes et des dépenses	État des résultats
État des revenus et des surplus	
État des encaissements et des décaissements	
Résultats d'exploitation	
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	Revenu non agricole net

Terminologie des OSBL	Poste de l'IGRF équivalent
Actif et passif	
Encaisse	1001 Encaisse
Créances sur toute autre personne	1060 Comptes clients
Créances sur les membres	1073 Montants à recevoir de membres d'OSBL
Stocks	1120 Stocks
Placements à court terme	1180 Placements à court terme
Frais payés d'avance	1484 Dépenses payées d'avance
Immobilisations	2008 Total des immobilisations
Placements à long terme	2300 Placements à long terme
Total de l'actif	2599 Total de l'actif
Sommes dues à toute autre personne	2620 Montants et charges à payer
Sommes dues aux membres de l'organisme	2630 Montants à payer aux membres d'OSBL
Total du passif	3499 Total du passif
Sommes reçues	
Intérêts reçus	8090 Revenus de placements
Dividendes reçus	8095 Revenus de dividendes
Loyers reçus	8140 Revenus de location
Produits de disposition d'une immobilisation	8210 Profits/pertes sur la disposition d'éléments d'actif
Droits d'adhésion	8221 Frais d'adhésion
Cotisations	8222 Cotisations
Dons	8223 Dons
Ventes et recettes brutes provenant d'activités de l'organisme	8224 Ventes et recettes brutes provenant d'activités de l'organisme
Redevances reçues	8237 Revenus de redevances autres que l'exploitation des ressources naturelles
Subventions reçues des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux ou municipaux	8242 Subventions et octrois
Total des sommes reçues	8299 Total des revenus
Transferts de fonds ou transferts à des fonds	
Provenant des bénéfices non répartis	3745 Transferts interfonds
Provenant de l'état des résultats	9286 Transferts interfonds

Exemple 2 – L'IGRF-abrégé

Le tableau A ci-dessous indique la terminologie des OSBL et la terminologie de l'IGRF équivalente. Le tableau B donne une liste des termes propres aux OSBL et les postes de l'IGRF équivalents.

Tableau A	
Terminologie des OSBL	Terminologie de l'IGRF équivalente
Avoir des membres	Capitaux propres
Avoir des propriétaires	
Soldes d'un fonds	
Actifs nets	
Réserves	
Solde de la fin d'année/Surplus général	Bénéfices non répartis
Fonds de fonctionnement	
Fonds d'administration générale	
État des recettes et des dépenses	État des résultats
État des revenus et des surplus	
État des encaissements et des décaissements	
Résultats d'exploitation	
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	Revenu non agricole net

Tableau B	
Terminologie des OSBL	Poste de l'IGRF équivalent
Actif et passif	
Encaisse	1000 Encaisse et dépôts
Créances sur toute autre personne	1060 Comptes clients
Créances sur les membres	1073 Montants à recevoir des membres d'OSBL
Stocks	1120 Stocks
Placements à court terme	1180 Placements à court terme
Frais payés d'avance	1480 Autres éléments d'actif à court terme
Immobilisations	2008 Total des immobilisations
Placements à long terme	2300 Placements à long terme
Total de l'actif	2599 Total de l'actif
Sommes dues à toute autre personne	2620 Montants et charges à payer
Sommes dues aux membres de l'organisme	2630 Montants à payer aux membres d'OSBL
Total du passif	3499 Total du passif
Sommes reçues	
Intérêts reçus	8090 Revenus de placements
Dividendes reçus	8095 Revenus de dividendes
Loyers reçus	8140 Revenus de location
Produits de disposition d'une immobilisation	8210 Profits/pertes sur la disposition d'éléments d'actif
Droits d'adhésion	8221 Frais d'adhésion
Cotisations	8222 Cotisations
Dons	8223 Dons
Ventes et recettes brutes provenant d'activités de l'organisme	8224 Ventes et recettes brutes provenant d'activités de l'organisme
Redevances reçues	8237 Revenus de redevances autres que l'exploitation des ressources naturelles
Subventions reçues des gouvernements fédéral, provincial, territorial ou municipal	8242 Subventions et octrois
Total des sommes reçues	8299 Total des revenus
Transferts de fonds ou transferts à des fonds	
Provenant des bénéfices non répartis	3745 Transferts interfonds
Provenant de l'état des résultats	9286 Transferts interfonds

Annexe D – Exemples d'utilisation de l'IGRF

Les exemples suivants présentent un ensemble d'états financiers pour une société et pour une société de personnes. Les deux premières colonnes indiquent le poste et le montant reporté sur l'état financier; les troisième et quatrième colonnes indiquent le code de l'IGRF correspondant et son nom.

Remarque

Ces exemples vous sont donnés uniquement comme guide et non pour vous dicter ce que vous devez inclure dans vos états financiers ou comment produire vos documents.

Exemple 1 – États financiers pour une société

Description du poste	Montant (\$)	Code et nom du poste de l'IGRF	
Bilan			
Actif			
Encaisse	2 540	1001	Encaisse
Comptes clients (déduction faite de la provision pour créances douteuses de 25 \$)	331*		
	356	1060	Comptes clients
	(25)	1061	Provision pour créances douteuses
Stocks	8 947	1120	Stocks
Dépenses payées d'avance	<u>1 813</u>	1484	Dépenses payées d'avance
	13 631	1599	Total de l'actif à court terme
Actif immobilisé (note 2)	49 803*		
Mobilier et matériel de bureau	9 793	1787	Meubles et accessoires
Amortissement cumulé de mobilier et matériel de bureau	(4 010)	1788	Amortissement cumulé des meubles et accessoires
Matériel informatique	3 174	1774	Matériel informatique/logiciels
Amortissement cumulé du matériel informatique	(1 852)	1775	Amortissement cumulé du matériel informatique/logiciels
Logiciels	3 665	1774	Matériel informatique/logiciels
Amortissement cumulé des logiciels	(3 665)	1775	Amortissement cumulé du matériel informatique/logiciels
Machines et matériel	37 981	1740	Machines, matériel, meubles et accessoires
Amortissement cumulé des machines et du matériel	(16 072)	1741	Amortissement cumulé des machines, du matériel, des meubles et des accessoires
Améliorations locatives	41 577	1918	Améliorations locatives
Amortissement cumulé des améliorations locatives	(20 788)	1919	Amortissement cumulé des améliorations locatives
Coût total	96 190	2008	Total des immobilisations
Total de l'amortissement cumulé	(46 387)	2009	Total de l'amortissement cumulé des immobilisations
Placements (note 3)	<u>1 000</u>	2242	Actions dans des sociétés canadiennes liées
	64 434	2599	Total de l'actif
* Utilisez l'IGRF pour indiquer la répartition de ces montants, plutôt que le montant net.			
Passif			
Dette bancaire	5 000	2600	Découvert bancaire
Comptes fournisseurs	6 797	2621	Effets commerciaux à payer
Tranche de la dette à long terme échéant dans l'année	<u>5 104</u>	2920	Portion à court terme du passif à long terme
	16 901	3139	Total du passif à court terme
Emprunt bancaire	64 634	3143	Emprunt d'une banque à charte
Sommes dues à des actionnaires, sans garantie, sans échéance déterminée	<u>29 900</u>	3260	Sommes dues à un(des) actionnaire(s)/administrateur(s)
	94 534	3450	Total du passif à long terme
	111 435	3499	Total du passif

Description du poste	Montant (\$)	Code et nom du poste de l'IGRF	
Capitaux propres			
1 500 actions ordinaires	1 500	3500	Actions ordinaires
Déficit	<u>(48 501)</u>	3600	Bénéfices non répartis/déficit
	(47 001)	3620	Total des capitaux propres
État des résultats et bénéfices non répartis			
Revenus			
Services professionnels	191 396	8000	Ventes commerciales de biens et services
		8299	Total des revenus
Frais d'exploitation			
Publicité	675	8521	Publicité
Amortissement	15 708	8670	Amortissement des biens corporels
Cotisations professionnelles	1 575	8761	Droits d'adhésion
Frais bancaires et intérêts	8 564	8710	Intérêts et frais bancaires
Taxes professionnelles	5 789	8762	Taxes d'affaires
Assurances et permis	3 988	8690	Assurances*
Frais de bureau	3 137	8810	Frais de bureau
Honoraires professionnels	975	8860	Honoraires professionnels
Loyers	45 703	8911	Loyer de biens immobiliers
Réparations et entretien	1 255	8960	Réparations et entretien
Fournitures	37 591	9130	Fournitures
Téléphone et services publics	5 512	9225	Téléphone et télécommunications*
Déplacements et formation	360	9200	Frais de déplacement*
Salaires et avantages sociaux	<u>55 118</u>	9060	Salaires et traitements*
	185 950	9368	Total des dépenses
Revenu net avant impôts	5 446	9369	Revenu non agricole net
Impôts sur le revenu	1 400	9990	Impôts sur le revenu exigibles de l'exercice
Bénéfice net (perte nette)	4 046	9999	Revenu net/perte nette après impôts et éléments extraordinaires
Bénéfices non répartis			
Revenu net (perte nette)	4 046	3680	Revenu net/perte nette
Déficit au début de l'année	(52 547)	3660	Bénéfices non répartis/déficit – début de l'exercice
Déficit à la fin de l'année	(48 501)	3849	Bénéfices non répartis/déficit – fin de l'exercice

* Le premier élément d'un montant regroupant deux postes représente le montant le plus élevé (lisez « Déclaration d'un montant regroupant deux postes ou plus » à la page 8).

Notes afférentes aux états financiers

Note 1. Méthode de présentation

Un administrateur de la société a préparé les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, en utilisant le coût d'origine comme méthode de présentation.

Note 2. Actifs immobilisés

	Coût	Amortissement cumulé	Net
Fournitures et matériel	9 793	4 010	5 783
Matériel informatique	3 174	1 852	1 322
Logiciels	3 665	3 665	
Matériel et outillage	37 981	16 072	21 909
Améliorations locatives	<u>41 577</u>	<u>20 788</u>	<u>20 789</u>
Total	96 190	46 387	49 803

Note 3. Les placements ont été comptabilisés au coût de revient et sont composés d'actions dans une société canadienne affiliée.

Exemple 2 – États financiers pour une société de personnes

Description du poste	Montant (\$)	Code et nom du poste de l'IGRF	
Bilan			
Actif			
Encaisse	2 540	1001	Encaisse
Comptes clients	331	1060	Comptes clients
Stocks	8 947	1120	Stocks
Dépenses payées d'avance	<u>1 813</u>	1484	Dépenses payées d'avance
	13 631	1599	Total de l'actif à court terme
Actif immobilisé	49 803*		
Mobilier et matériel de bureau	9 793	1787	Meubles et accessoires
Amortissement cumulé de mobilier et matériel de bureau	(4 010)	1788	Amortissement cumulé des meubles et accessoires
Matériel informatique	3 174	1774	Matériel informatique/logiciels
Amortissement cumulé du matériel informatique	(1 852)	1775	Amortissement cumulé du matériel informatique/logiciels
Logiciels	3 665	1774	Matériel informatique/logiciels
Amortissement cumulé des logiciels	(3 665)	1775	Amortissement cumulé du matériel informatique/logiciels
Machines et matériel	37 981	1740	Machines, matériel, meubles et accessoires
Amortissement cumulé des machines et du matériel	(16 072)	1741	Amortissement cumulé des machines, du matériel, des meubles et des accessoires
Améliorations locatives	41 577	1918	Améliorations locatives
Amortissement cumulé des améliorations locatives	(20 788)	1919	Amortissement cumulé des améliorations locatives
Coût total	96 190	2008	Total des immobilisations
Total de l'amortissement cumulé	(46 387)	2009	Total de l'amortissement cumulé des immobilisations
Placements	<u>1 000</u>	2300	Placements à long terme
	64 434	2599	Total de l'actif
* Utilisez l'IGRF pour indiquer la répartition de ces montants, plutôt que le montant net.			
Passif			
Dette bancaire	5 000	2600	Découvert bancaire
Comptes fournisseurs	3 000	2621	Effets commerciaux à payer
Tranche de la dette à long terme échéant dans l'année	<u>1 900</u>	2920	Portion à court terme du passif à long terme
	9 900	3139	Total du passif à court terme
Emprunt bancaire	4 634	3143	Emprunt d'une banque à charte
Sommes dues à des actionnaires, sans garantie, sans échéance déterminée	<u>29 900</u>	3291	Sommes dues aux associé(s)/commandité(s)
	34 534	3450	Total du passif à long terme
	44 434	3499	Total du passif
Capital des associés			
Capital des commandités	20 000	3560	Bilan de fermeture du capital des commandités
Total du capital des associés	<u>20 000</u>	3575	Total du capital des associés
Total du passif et du capital des associés	64 434	3585	Total du passif et du capital des associés

Description du poste	Montant (\$)	Code et nom du poste de l'IGRF	
----------------------	--------------	--------------------------------	--

État des résultats

Revenus

Services professionnels	191 396	8000	Ventes commerciales de biens et services
		8299	Total des revenus

Frais d'exploitation

Publicité	675	8521	Publicité
Amortissement	15 708	8670	Amortissement des biens corporels
Cotisations professionnelles	1 575	8761	Droits d'adhésion
Frais bancaires et intérêts	8 564	8710	Intérêts et frais bancaires
Taxes professionnelles	5 789	8762	Taxes d'affaires
Assurances et permis	3 988	8690	Assurances
Frais de bureau	3 137	8810	Frais de bureau
Honoraires professionnels	975	8860	Honoraires professionnels
Loyers	45 703	8911	Loyer de biens immobiliers
Réparations et entretien	1 255	8960	Réparations et entretien
Fournitures	37 591	9130	Fournitures
Téléphone et services publics	5 512	9225	Téléphone et télécommunications
Déplacements et formation	360	9200	Frais de déplacement
Salaires et avantages sociaux	<u>55 118</u>	9060	Salaires et traitements
	185 950	9368	Total des dépenses
Bénéfice net (perte nette)	5 446	9999	Revenu net/perte nette après éléments extraordinaires

Notes afférentes aux états financiers

Note 1. Méthode de présentation

Un administrateur de la société de personnes a préparé les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, en utilisant les coûts d'origine comme méthode de présentation.

Note 2. Actifs immobilisés

	Coût	Amortissement cumulé	Net
Fournitures et matériel	9 793	4 010	5 783
Matériel informatique	3 174	1 852	1 322
Logiciels	3 665	3 665	
Matériel et outillage	37 981	16 072	21 909
Améliorations locatives	<u>41 577</u>	<u>20 788</u>	<u>20 789</u>
Total	96 190	46 387	49 803

Exemple 3 – Liste de contrôle des notes complétée pour une société

Section 1 – Renseignements sur le comptable qui a préparé ou établi les états financiers

Le comptable a-t-il un titre professionnel? 095 1 Oui 2 Non

Le comptable est-il rattaché* à la société? 097 1 Oui 2 Non

Remarque

Si le comptable n'a aucun titre professionnel **ou** est rattaché à la société, vous n'avez pas à remplir les sections 2 et 3 de cette annexe. Cependant, vous devez remplir la section 4, s'il y a lieu.

* Une personne est rattachée à une société lorsqu'elle est : (i) un actionnaire de la société qui possède plus de 10 % des actions ordinaires; (ii) un administrateur, un cadre, ou un employé de la société; (iii) une personne ayant un lien de dépendance avec la société.

Section 2 – Type de participation aux états financiers

Choisissez l'énoncé qui représente le plus haut degré de participation du comptable : 198

Remettre un rapport d'un vérificateur 1

Remettre un rapport de mission d'examen 2

Préparer les états financiers 3

Section 3 – Réserves

Si vous avez choisi « 1 » ou « 2 » au **Type de participation aux états financiers** ci-dessus, répondez à la question suivante :

Le comptable a-t-il formulé une réserve? 099 1 Oui 2 Non

Section 4 – Autres renseignements

Si vous avez un titre professionnel et n'êtes pas le comptable associé aux états financiers dans la section 1 ci-dessus, choisissez une des options suivantes :

Vous avez préparé la déclaration de revenus (les états financiers ont été préparés par le client)..... 110 1

Vous avez préparé la déclaration de revenus et les renseignements financiers qu'elle contient (les états financiers n'ont pas été préparés) 2

Des notes afférentes aux états financiers ont-elles été préparées?..... 101 1 Oui 2 Non

Si vous avez répondu **oui** à la ligne 101, répondez aux questions des lignes 104 à 107 ci-dessous :

Un événement postérieur est-il indiqué dans les notes? 104 1 Oui 2 Non

La réévaluation d'éléments d'actif est-elle mentionnée dans les notes? 105 1 Oui 2 Non

Y a-t-il des renseignements sur des éléments de passif éventuel dans les notes? 106 1 Oui 2 Non

Y a-t-il des renseignements sur les engagements de la société dans les notes? 107 1 Oui 2 Non

La société a-t-elle des placements dans des coentreprises ou des sociétés de personnes? 108 1 Oui 2 Non

(suite à la page suivante)

Section 4 – Autres renseignements (suite)

Baisse de valeur et changements de la juste valeur

Est-ce qu'un montant a été comptabilisé dans le revenu net ou dans les autres éléments du résultat étendu à la suite d'une perte liée à une baisse de valeur au cours de l'année d'imposition, de la reprise d'une perte liée à une baisse de valeur comptabilisée dans une année d'imposition antérieure ou d'un changement de la juste valeur au cours de l'année d'imposition, pour un des biens suivants?.....

200 1 Oui 2 Non ✓

Si **oui**, inscrivez le montant comptabilisé :

Au revenu net
Augmentation
(diminution)

**Aux autres éléments du
résultat étendu**
Augmentation (diminution)

Immobilisations corporelles.....	210	_____	211	_____
Immobilisations incorporelles.....	215	_____	216	_____
Immeubles de placement.....	220	_____		
Actifs biologiques.....	225	_____		
Instruments financiers.....	230	_____	231	_____
Autre.....	235	_____	236	_____

Instruments financiers

Est-ce que la société a sorti du bilan un ou des instruments financiers au cours de l'année d'imposition (autre que les comptes clients)?.....

250 1 Oui 2 Non ✓

Est-ce que la société a utilisé une comptabilité de couverture au cours de l'année d'imposition?

255 1 Oui 2 Non ✓

Est-ce que la société a cessé d'utiliser une comptabilité de couverture au cours de l'année d'imposition?

260 1 Oui 2 Non ✓

Redressements au solde d'ouverture des capitaux propres

Est-ce qu'un montant a été inclus dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis ou des capitaux propres, afin de corriger une erreur, de constater un changement dans la politique comptable ou d'adopter une nouvelle norme comptable au cours de l'année d'imposition courante?

265 1 Oui 2 Non ✓

Si **oui**, vous devez tenir un rapprochement des comptes distinct.

Exemple 4 – Liste de contrôle des notes afférentes aux états financiers complétée pour une société de personnes

Section 1 – Renseignements sur le comptable qui a préparé ou établi les états financiers

Le comptable a-t-il un titre professionnel? 1 Oui 2 Non

Le comptable est-il rattaché à la société de personnes? * 1 Oui 2 Non

Remarque

Si le comptable n'a aucun titre professionnel **ou** est rattaché à la société de personnes, vous n'avez pas à remplir les sections 2 et 3 ci-dessous.

* Une personne est rattachée à une société de personnes lorsqu'elle est : (i) un associé de la société de personnes qui possède plus de 10 % des unités; (ii) un employé de la société de personnes; (iii) une personne ayant un lien de dépendance avec la société de personnes.

Section 2 – Type de participation aux états financiers

Choisissez l'énoncé qui représente le plus haut degré de participation du comptable :

Préparé un rapport de vérificateur 1

Préparé un rapport de mission d'examen 2

Préparé une mission de compilation 3

Section 3 – Réserves

Si vous avez choisi l'option 1 ou 2 de la **section 2** ci-dessus, répondez à la question suivante :

Le comptable a-t-il formulé une réserve? 1 Oui 2 Non

Section 4 – Autres renseignements

Si vous avez un titre professionnel et n'êtes pas le comptable associé aux états financiers dans la section 1 ci-dessus, choisissez une des options suivantes (cochez 1 ou 2) :

Vous avez préparé la déclaration de renseignements (les états financiers ont été préparés par le client)..... 1

Vous avez préparé la déclaration de renseignements et l'information financière qu'elle contient (les états financiers n'ont pas été préparés)..... 2

Des notes afférentes aux états financiers ont-elles été préparées? 1 Oui 2 Non

Si **oui**, répondez aux quatre questions suivantes :

Un événement postérieur à la clôture de l'exercice est-il indiqué dans les notes? 1 Oui 2 Non

Est-il fait mention d'une réévaluation d'éléments d'actif dans les notes? 1 Oui 2 Non

Y a-t-il des renseignements sur des éléments de passif éventuel dans les notes?..... 1 Oui 2 Non

Y a-t-il des renseignements sur les engagements de la société de personnes dans les notes? 1 Oui 2 Non

La société de personnes a-t-elle des placements dans des coentreprises?..... 1 Oui 2 Non

Si **oui**, répondez à la question 109 ci-dessous :

Produisez-vous les états financiers de la (des) coentreprise(s)?..... 1 Oui 2 Non

(suite à la page suivante)

Section 4 – Autres renseignements (suite)

Perte de valeur et changements de la juste valeur

Est-ce qu'un montant a été comptabilisé dans le revenu net ou dans les autres éléments du résultat étendu à la suite d'une moins-value au cours de l'exercice, de l'annulation d'une moins-value comptabilisée dans un exercice antérieur ou d'un changement de la juste valeur au cours de l'exercice, pour un des biens suivants?.....

200 1 Oui 2 Non

Si **oui**, inscrivez le montant comptabilisé :

Au revenu net
Augmentation
(diminution)

**Aux autres éléments du
résultat étendu**
Augmentation (diminution)

Immobilisations corporelles	210	_____	211	_____
Immobilisations incorporelles	215	_____	216	_____
Immeubles de placement	220	_____		
Actifs biologiques	225	_____		
Instruments financiers	230	_____	231	_____
Autre	235	_____	236	_____

Instruments financiers

Est-ce que la société de personnes a radié du bilan un ou des instruments financiers au cours de l'exercice?.....

250 1 Oui 2 Non

Est-ce que la société de personnes a utilisé une comptabilité de couverture au cours de l'exercice?.....

255 1 Oui 2 Non

Est-ce que la société de personnes a cessé d'utiliser une comptabilité de couverture au cours de l'exercice?

260 1 Oui 2 Non

Redressements au solde d'ouverture du capital des associés

Est-ce qu'un montant a été inclus dans le solde d'ouverture du capital des associés, afin de corriger une erreur, de constater un changement dans la politique comptable ou d'adopter une nouvelle norme comptable durant l'exercice en cours?

265 1 Oui 2 Non

Si **oui**, vous devez tenir un rapprochement des comptes distinct.

Services en ligne

Gérer les comptes d'impôt de votre entreprise en ligne

Utilisez les services en ligne de l'ARC pour les entreprises tout au long de l'année pour :

- faire des paiements à l'ARC au moyen d'ententes par débit préautorisé dans Mon dossier d'entreprise ou par l'entremise du service Mon paiement;
- produire une déclaration, vérifier l'état des déclarations produites et modifier une déclaration en ligne;
- soumettre des documents à l'ARC;
- autoriser un représentant pour l'accès en ligne à vos comptes d'entreprise;
- vous inscrire au service de courrier en ligne pour recevoir votre courrier directement dans le service Mon dossier d'entreprise;
- changer les adresses;
- gérer vos renseignements bancaires pour les dépôts directs;
- consulter le solde et les transactions du compte;
- calculer un solde futur;
- transférer des paiements et voir immédiatement les soldes mis à jour;
- voir les soldes de clôture (par exemple, les soldes de pertes autres qu'en capital);
- soumettre des questions au sujet de votre compte et consulter les réponses aux questions fréquemment posées;
- soumettre une question au sujet de la vérification de votre entreprise;
- faire bien plus encore.

Pour ouvrir une session ou vous inscrire à nos services en ligne, allez à :

- Mon dossier d'entreprise à canada.ca/mon-dossier-entreprise-arc, si vous êtes un propriétaire d'entreprise;
- Représenter un client à canada.ca/impots-representants, si vous êtes un représentant ou un employé autorisé.

Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impots-services-electroniques-entreprises.

Inscrivez-vous au courrier en ligne

Inscrivez-vous au service de courrier en ligne de l'ARC pour obtenir la plupart de votre courrier de l'ARC, comme votre avis de cotisation, en ligne.

Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impots-entreprises-courrier-en-ligne.

Autoriser le retrait d'un montant prédéterminé de votre compte bancaire

Le débit préautorisé est une option de paiement libre-service en ligne qui facilite la gestion de vos finances. En choisissant cette option, vous autorisez l'ARC à retirer un montant prédéterminé de votre compte bancaire à une ou à des dates précises pour payer votre impôt ou vos taxes. Vous pouvez établir un accord de débit préautorisé au moyen de Mon dossier d'entreprise, le service sécurisé de l'ARC, en allant à canada.ca/mon-dossier-entreprise-arc. Vous pouvez en voir l'historique ou modifier, annuler ou sauter un paiement. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/paiement et cliquez sur « Payer par débit préautorisé ».

Paiements électroniques

Faites votre paiement en utilisant :

- les services bancaires en ligne ou par téléphone de votre institution financière;
- le service Mon paiement de l'ARC à canada.ca/mon-paiement-arc;
- le débit préautorisé à canada.ca/mon-dossier-entreprise-arc.

Pour en savoir plus sur tous les modes de paiement, allez à canada.ca/paiement.

Pour en savoir plus

Avez-vous besoin d'aide?

Si vous voulez en savoir plus après avoir lu ce guide, allez à canada.ca/impots ou composez le 1-800-959-7775.

Pour en savoir plus sur la production de votre T2 – *Déclaration de revenus des sociétés*, consultez le guide T4012, *Guide T2 – Déclaration de revenus des sociétés*. Pour la transmission par Internet des déclarations des sociétés, allez à canada.ca/transmission-internet-declarations-societes.

Pour en savoir plus sur la production de votre T5013, *Déclaration de renseignements des sociétés de personnes*, lisez le guide T4068, *Guide pour la déclaration de renseignements des sociétés de personnes T5013*.

Dépôt direct

Le dépôt direct est une façon rapide, pratique, fiable et sécuritaire de recevoir vos versements de l'ARC directement dans votre compte à une institution financière canadienne.

Pour vous inscrire au dépôt direct, ou pour mettre à jour vos renseignements bancaires, allez à canada.ca/arc-depot-direct.

Formulaires et publications

Pour obtenir nos formulaires et publications, allez à canada.ca/arc-formulaires ou composez le 1-800-959-7775.

Listes d'envois électroniques

Nous pouvons vous aviser par courriel quand nous ajoutons dans notre site Web de nouveaux renseignements sur des sujets qui vous intéressent. Pour vous inscrire à nos listes d'envois électroniques, allez à canada.ca/arc-listes-envois-electroniques.

Utilisez-vous un téléimprimeur (ATS)?

Les utilisateurs d'un ATS peuvent composer le 1-800-665-0354 pour obtenir une aide bilingue, durant les heures normales d'ouverture.

Plaintes liées au service

Vous pouvez vous attendre à être traité de façon équitable selon des règles clairement établies et à obtenir un service de qualité supérieure chaque fois que vous traitez avec l'ARC. Consultez la *Charte des droits du contribuable*.

Si vous n'êtes pas satisfait du service que vous avez obtenu, tentez de régler le problème avec l'employé avec qui vous avez fait affaire ou composez le numéro de téléphone qui se

trouve dans la correspondance de l'ARC. Si vous n'avez pas les coordonnées pour joindre l'ARC, allez à canada.ca/arc-coordonnees.

Si vous n'êtes toujours pas d'accord avec la façon dont vos préoccupations ont été traitées, vous pouvez demander de discuter du problème avec le superviseur de l'employé.

Si vous n'êtes toujours pas satisfait, vous pouvez déposer une plainte liée au service en remplissant le formulaire RC193, *Plainte liée au service*.

Si l'ARC n'a pas réglé votre plainte liée au service, vous pouvez soumettre une plainte auprès du Bureau de l'ombudsman des contribuables.

Pour en savoir plus, allez à canada.ca/arc-plainte-service ou consultez le livret RC4420, *Renseignements concernant le programme Plaintes liées au service de l'ARC*.

Plainte en matière de représailles

Si vous croyez avoir fait l'objet de représailles, remplissez le formulaire RC459, *Plainte en matière de représailles*.

Pour en savoir plus sur les plaintes en matière de représailles, allez à canada.ca/arc-plainte-represailles.

Sociétés non-résidentes

Si vous avez des questions sur un compte de société non-résidente, allez à canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/dates-importantes-entreprises.html ou composez l'un des numéros suivants :

- du Canada et des États-Unis, 1-800-959-7775;

Du lundi au vendredi (sauf les jours fériés)
de 9 h à 18 h (heure locale)

- de l'extérieur du Canada et des États-Unis, 613-940-8498.
(Nous acceptons les appels à frais virés par réponse automatisée. Il se peut que vous entendiez un signal sonore et qu'il y ait un délai normal de connexion.)

Du lundi au vendredi (sauf les jours fériés)
de 9 h à 18 h (heure de l'Est)

Adresse postale :

Centre fiscal de Sudbury
Case postale 2000, succursale A
Sudbury ON P3A 5C1
Canada

Numéro de télécopieur

705-671-0490